



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2019-2022



© Favregnier

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET BILAN DU PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME 2013-2016

Le contexte de la lutte contre l'illettrisme	10
Les définitions.....	10
Des cadres de références pour agir contre l'illettrisme	13
La lutte contre l'illettrisme	15
Retour sur le Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2013-2016.....	17
Organisation du plan régional 2013-2016	17
Données issues du bilan.....	18

LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME 2019-2022

Une élaboration participative.....	24
Les politiques publiques nationales, déclinées au niveau régional	33
Le plan régional s'articule avec les politiques publiques.....	33
Les politiques publiques d'initiative régionale	40
Les priorités, objectifs et actions du Plan régional.....	42
Gouvernance.....	63
Modalités de la gouvernance	63
Acteurs du Plan et de sa gouvernance.....	65

ANNEXES

Annexe 1 / Le cadre législatif de la lutte contre l'illettrisme	74
Annexe 2 / Les fiches actions du Plan régional précédent	76
Annexe 3 / Glossaire	77

PRÉAMBULE

Auvergne-Rhône-Alpes se situe dans la moyenne nationale pour les personnes en situation d'illettrisme, avec 7% des 18-65 ans ; cela représente près de 300 000 personnes qu'il faut prendre en compte dans les politiques publiques.

A l'heure où s'achève la rédaction de ce Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme¹ en Auvergne-Rhône-Alpes, qui couvre la période 2019-2022, le ministère du Travail a précisé les suites qu'il comptait donner aux propositions du rapport sur la lutte contre l'illettrisme², remis le 25 novembre 2019 à la ministre du Travail.

Ce rapport national comporte 20 propositions sur les évolutions nécessaires pour une amplification ou un renouvellement de la politique de prévention et de la lutte contre l'illettrisme dans notre pays.

Elles couvrent à la fois le champ des réponses à apporter, des outils à privilégier, et aussi les modes d'organisation et les moyens à mobiliser.

Certaines, d'ores et déjà retenues, confortent les orientations prises dans ce nouveau plan régional.

Par exemple, l'évaluation préalable CléA sera l'outil de référence gratuit pour tous, à utiliser par tous les accueillants de personnes en insertion, en recherche d'emploi ; le référentiel de la certification CléA fait partie des outils privilégiés dans plusieurs actions du Plan. Par ailleurs, il est préconisé de mobiliser les branches et les OPCO pour élaborer des politiques conjointes de lutte contre l'illettrisme, ce qui a été intégré dans plusieurs projets du Plan également.

De plus, la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) a été renouvelée sans durée limitée, assurant ainsi une pérennité à l'existence de l'agence et à son réseau de correspondants régionaux.

1. Il s'agit du troisième Plan régional illettrisme pour le territoire rhônalpin, le second pour l'Auvergne et le premier pour la région fusionnée Auvergne-Rhône-Alpes

2. Rapport réalisé par Christian Janin et Yves Hinnekint, avec Mireille Gauzère comme rapporteur

Le Plan régional a été élaboré dans une démarche participative territoriale large, dans le but de faire remonter les actions et expériences existantes, toujours riches d'enseignement, et aussi les besoins à couvrir.

Pour rappel, il n'a pas vocation à être l'annuaire de toutes les actions et initiatives mises en œuvre, mais il correspond à la volonté de rendre visibles les priorités stratégiques qui permettront de développer des actions adaptées pour répondre à ces besoins.

Ce Plan couvre ainsi tous les champs, de la prévention à la lutte contre l'illettrisme, et prévoit d'associer de façon large les familles, les jeunes et les adultes, salariés ou en recherche d'emploi.

Afin de mieux repérer, informer, orienter, mobiliser, accompagner et former les personnes, 4 priorités ont été retenues et se déclinent en actions et projets impliquant une grande variété d'acteurs et de partenaires :

- Sensibilisation / Professionnalisation des acteurs ;
- Mobilisation / Accompagnement des personnes concernées ;
- Formation / Dispositifs ;
- Accès aux compétences de base Numériques.

Certaines de ces priorités étaient déjà présentes dans le 2^{ième} Plan régional en Rhône-Alpes 2013-2016, mais le contexte a évolué et sa prise en compte a généré des orientations nouvelles ou plus affirmées que précédemment.

Ainsi, la maîtrise de la compétence numérique de base est apparue comme priorité nouvelle et essentielle dans le contexte de dématérialisation d'un très grand nombre d'activités et de services.

En France, 13 millions de personnes sont en situation d'illectronisme, parmi elles les personnes en situation d'illettrisme subissent la double peine. Le sujet est aujourd'hui un enjeu majeur dans l'autonomie des personnes et dans leur accès à des parcours personnels et professionnels les plus sécurisés possibles.

Le Plan s'articule donc avec les politiques publiques en cours de façon concrète, au niveau national (Plan d'Investissement dans les Compétences, Stratégie Pauvreté, Inclusion numérique,...) et régional (Stratégies Académiques, Pacte régional, politique du conseil régional, CPRDFOP, accord-cadre régional avec Pôle emploi...).

Ces politiques concernent des personnes dont certaines sont en situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme, il est donc nécessaire de les prendre en compte. C'est pourquoi le Plan prévoit d'organiser une animation régionale et locale avec les acteurs des différentes politiques et de favoriser cette transversalité.

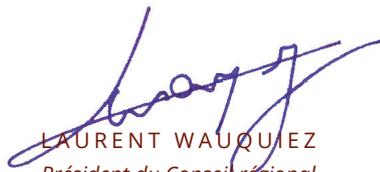
L'engagement des signataires et partenaires a été important dans l'élaboration de ce Plan régional, qui pourra être ajusté et complété tout au long de sa durée, afin de s'adapter aux évolutions des politiques et aux besoins des acteurs et des personnes.

Pour ne pas laisser au bord de la route les personnes peu à l'aise avec les compétences de base et en difficulté avec les évolutions de la société, les projets, démarches et actions prévus dans ce Plan régional apportent des réponses concrètes et partagées.

Lyon, le 9 juillet 2020



PASCAL MAILHOS
*Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône*



LAURENT WAUQUIEZ
*Président du Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes*



OLIVIER DUGRIP
*Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes*



MICHEL SINOIR
*Directeur régional de la DRAAF
Auvergne-Rhône-Alpes*



HERVÉ FERNANDEZ
Directeur de l'ANLCI

**CONTEXTE DE LA LUTTE CONTRE
L'ILLETTRISME ET BILAN DU PLAN
RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE L'ILLETTRISME 2013-2016**

LE CONTEXTE DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

LES DÉFINITIONS

Lutter contre l'illettrisme nécessite d'agir dans un cadre commun de références et notamment de partager des définitions qui viennent clarifier les champs d'action.

L'illettrisme

"L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc.

Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines

ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs"¹

Cette définition distingue l'illettrisme de l'analphabétisme et de l'apprentissage du Français Langue Étrangère (FLE).

L'analphabétisme

On parle d'analphabétisme pour désigner des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage de l'écrit.

Le Français Langue Étrangère (FLE)

Pour les nouveaux arrivants dans notre pays, dont ils ne parlent pas la langue, on parle d'apprentissage du français comme une langue étrangère. Il s'agit pour eux d'apprendre la langue du pays où ils résident.

Les termes définissent donc des situations bien différentes, qui correspondent à des parcours, des contextes et des solutions à apporter distincts également.

1. Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, Cadre national de référence – 2003.

L'illettrisme en chiffres

Pour l'ensemble de la population de 18 à 65 ans de la région Auvergne-Rhône-Alpes :

Source : Insee, enquête Information et vie quotidienne 2011

294 000

personnes âgées de 18 à 65 ans sont en situation d'illettrisme



de la population, soit le même pourcentage qu'au niveau national



ont plus de 45 ans



sont des hommes (60,5% au niveau national)



sont des femmes (39,5% au niveau national)

168 000

personnes sont dans l'emploi



Un pourcentage un peu plus élevé qu'au niveau national (51%)

Sur l'ensemble de la population scolarisée en France :



des demandeurs d'emploi



des personnes dans l'emploi

sont confrontés à l'illettrisme

Jeunes participants à la Journée Défense Citoyenneté au niveau national – Chiffres 2018² :



rencontrent des difficultés importantes en lecture



considérés en situation d'illettrisme

Source : Note d'information, juin 2019, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).

2 - Attention : à la suite d'un changement méthodologique, il n'y a pas de comparaison possible avec les chiffres antérieurs.

L'illectronisme

"L'illectronisme caractérise la situation d'un adulte ne maîtrisant pas suffisamment les usages des outils numériques usuels pour accéder aux informations, les traiter et agir en autonomie dans la vie courante"¹.

Le numérique est devenu incontournable dans la vie de tous, et dans tous les domaines : dématérialisation des services publics, numérisation de tâches dans l'activité professionnelle, achats en ligne, réseaux sociaux, etc.

L'ANLCI et 76 partenaires ont signé en 2016 la charte "Pour que le numérique profite à tous", dans l'objectif de rendre les environnements numériques plus accessibles et d'offrir un accompagnement humain visant l'autonomie des personnes confrontées à l'illettrisme dans la société numérique d'aujourd'hui.

La maîtrise des compétences numériques est devenue un enjeu pour les personnes, en particulier celles qui sont en situation d'illettrisme, au même titre que les autres compétences de base. De nombreuses enquêtes ont été menées, sur des tranches de la population parfois différentes, les comparaisons sont alors difficiles. Mais le nombre de personnes en situation d'illectronisme est estimé à 13 millions (*Stratégie nationale pour un numérique inclusif, Mission société numérique 2018*).

Les 4 domaines de compétences numériques sur lesquels s'appuie l'INSEE sont :

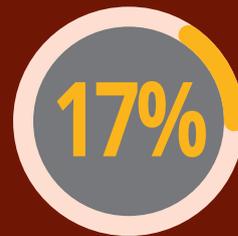
1. La recherche d'information (sur des produits et services marchands, administratifs, etc.) ;
2. La communication (envoyer ou recevoir des courriels, etc.) ;
3. La résolution de problèmes (accéder à son compte bancaire par internet, copier des fichiers, etc.) ;
4. L'usage de logiciels (traitements de texte, etc.)

1. Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, séminaire, 21 et 22 mai 2019

L'illectronisme en chiffres

13 millions
de personnes en situation
l'illectronisme

Source : *Stratégie nationale pour un numérique inclusif, Mission société numérique 2018*



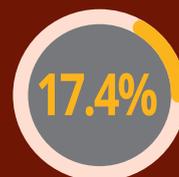
De la population âgée
de 15 ans et plus en
situation d'illectronisme



parmi les sans
diplôme ou
certificat d'études
primaires



parmi les titulaires
de CAP, BEP, BEPC



parmi les
femmes



parmi les
hommes

Source : *INSEE Première/Eurostat, n°1780, octobre 2019*

DES CADRES DE RÉFÉRENCES POUR AGIR CONTRE L'ILLETTRISME

Que ce soit pour prévenir ou agir contre l'illettrisme, il est nécessaire de se mettre d'accord sur les définitions, le nombre de personnes concernées, mais aussi de s'appuyer sur des cadres de références permettant ensuite de proposer des solutions au plus près des besoins des personnes. Pour ce faire, l'ANLCI a précisé divers degrés dans les situations d'illettrisme. L'Europe a également défini ce que chaque citoyen devait maîtriser en termes de compétences dites "clés", récemment actualisées, et en France, un socle de connaissances et de compétences a été défini par décret, ce qui a pu donner lieu à une certification attestant la maîtrise d'un certain nombre de compétences dans des domaines liés à l'activité professionnelle.

C'est en s'appuyant sur ces différentes références que l'on peut, en fonction des besoins et situations des personnes, construire des parcours de formation afin de développer les compétences fragiles et de rendre les personnes plus autonomes et confiantes en leurs capacités.

Le Cadre national de référence

En 2003, l'ANLCI a produit un cadre national de référence afin de définir ce qu'est l'illettrisme et de donner des repères pour graduer la maîtrise des compétences de base.

4 degrés de compétences ont été définis :

Degré 1 : Repères structurants

Compétences permettant de se repérer dans l'univers de l'écrit (identification des signes et des mots), dans l'univers des nombres (base de la numération), dans l'espace et dans le temps, de participer à des échanges oraux avec des questions-réponses simples, etc.

Degré 2 : Compétences fonctionnelles pour la vie courante

Compétences permettant, dans un environnement familier, de lire et d'écrire des phrases simples, de trouver des informations dans des documents courants, de donner et de prendre des informations orales lors d'un entretien, de résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples, etc. Les personnes concernées s'acheminent vers la mise en place de savoir-faire d'ordre linguistique, cognitif, mathématique, mais ceux-ci sont encore étroitement finalisés sur les situations pratiques de leur vie quotidienne.

Degré 3 : Compétences facilitant l'action dans des situations variées

Ces compétences permettent de lire et d'écrire des textes courts, d'argumenter, de résoudre des problèmes plus complexes, d'utiliser plus largement des supports numériques etc. Il s'agit d'aller au-delà du pragmatisme quotidien et de se diriger vers plus de distanciation, de transversalité, d'automatisation, vers une appropriation croissante des codes (règles orthographiques, registres de langue...) vers un usage plus systématique d'outils d'appréhension du réel (tableaux, graphiques, schémas...). Le degré 3 est proche du niveau du certificat de formation générale.

Degré 4 : Compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance

Ce degré regroupe l'ensemble des compétences nécessaires pour être à l'aise dans la société, s'adapter aux évolutions et continuer à se former. Il correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire. Le degré 4 est proche des exigences de formation générale des qualifications de niveau 3 (CAP, BEP, Brevet des collèges, etc.).

Il est cependant nécessaire de nuancer et d'utiliser ces degrés comme des repères et non un moyen de catégoriser de manière trop figée. En effet, les situations d'illettrisme sont très diversifiées et une même personne peut par exemple être en difficulté avec certaines compétences d'écriture, tout en étant très à l'aise avec le calcul.

De manière consensuelle, l'ANLCI considère que les personnes dont la maîtrise des compétences de base se situe pour la plupart des domaines dans les degrés 1 et 2 sont en situation d'illettrisme.

Le degré 3 vient qualifier les compétences de personnes qui ne sont plus en situation d'illettrisme mais dont les acquis restent fragiles. On parlera alors de difficultés dans tel ou tel domaine de compétences.

Le degré 4 concerne les personnes qui ont besoin de remise à niveau, afin de conforter leur aisance.

Les compétences clés

Les compétences clés ont été définies au niveau européen en 2006 et leur développement a fait l'objet de recommandations du Parlement européen et du Conseil de l'Europe dans le cadre de la politique européenne d'éducation et de formation tout au long de la vie, déclinée en 2009 en France. Une nouvelle recommandation du Conseil Européen du 22 mai 2018 relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie vient apporter de nouvelles formulations pour ces compétences :

1. Compétences en lecture et en écriture ;
2. Compétences multilingues ;
3. Compétence mathématique et compétences en sciences, en technologies et en ingénierie ;

4. Compétence numérique ;
5. Compétences personnelles et sociales et capacité d'apprendre à apprendre ;
6. Compétences citoyennes ;
7. Compétences entrepreneuriales ;
8. Compétences relatives à la sensibilité et à l'expression culturelle.

Ces compétences constituent, selon les institutions européennes, un socle nécessaire que doit maîtriser tout citoyen européen pour mener une vie sociale, professionnelle et citoyenne satisfaisante.

Le CléA

Le certificat CléA est l'expression concrète et opérationnelle du "socle de connaissances et de compétences professionnelles", défini par le décret n° 2015-172 du 13 février 2015 comme étant "constitué de l'ensemble des connaissances et des compétences qu'il est utile pour une personne de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle". C'est une certification interprofessionnelle, élaborée paritairement. Une évaluation initiale réalisée par un organisme habilité mesure la maîtrise de 7 domaines de compétences. Si des domaines sont à consolider, il est proposé au salarié ou au demandeur d'emploi un parcours de formation permettant ensuite de valider la totalité du socle et d'obtenir le certificat.

Les 7 domaines de compétences du référentiel CléA sont les suivants :

1. La communication en français ;
2. L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique ;
3. L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ;
4. L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe ;
5. L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel ;
6. La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
7. La maîtrise des gestes et posture, le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

Afin de montrer l'articulation entre les degrés d'illettrisme et les attendus du CléA en termes de compétences, l'ANLCI a produit un tableau de correspondance.

A noter que depuis 2018, il existe un certificat CléA numérique, qui comme son nom l'indique, vient certifier uniquement les compétences numériques.

Le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Le socle commun de l'Éducation nationale, défini par le Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, définit les compétences, basées sur des connaissances relevant des différents domaines d'enseignement, qu'un élève doit progressivement maîtriser pendant la scolarité obligatoire.

Ce socle comporte cinq domaines de formation :

1. Les langages pour penser et communiquer ;
2. Les méthodes et outils pour apprendre ;
3. La formation de la personne et du citoyen ;
4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
5. Les représentations du monde et l'activité humaine.

LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Une agence nationale

L'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) a été créée en 2000, sous la forme d'un groupement d'intérêt public, dans le but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme.

Dans ce cadre, l'ANLCI mobilise et travaille avec et pour ceux qui agissent au niveau institutionnel et sur le terrain pour prévenir et lutter contre

l'illettrisme. Son rôle est de définir des priorités d'action et d'accélérer leur mise en œuvre : mesure de l'illettrisme, élaboration et diffusion d'un cadre commun de référence, impulsion et coordination de projets.

Cet effort de clarification et d'organisation s'accompagne d'une démarche de valorisation et de diffusion des bonnes pratiques, afin d'accélérer les transferts d'expérience et de faciliter la montée en compétences des acteurs.

La lutte contre l'illettrisme étant une compétence partagée (Code du travail, art. L6111-2), l'ANLCI s'appuie sur la mise en place de plans régionaux pour rendre plus lisibles les partenariats entre l'État, les collectivités territoriales, la société civile et les entreprises qui contribuent à prévenir et résorber l'illettrisme.

Une mission régionale

La Chargée de mission régionale

Afin de mettre en œuvre les priorités décidées par l'assemblée générale du GIP interministériel qui la constitue, et ses actions au niveau local, l'ANLCI s'appuie sur des chargés de mission régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme, désignés par les préfets de région.

La chargée de mission régionale, correspondante de l'ANLCI en Auvergne-Rhône-Alpes, est positionnée au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) depuis 2009. Sa mission vise à s'assurer de la prise en compte de la problématique de l'illettrisme dans la région, auprès des partenaires institutionnels et des acteurs de terrain.

Le rôle de la chargée de mission consiste aussi à animer et coordonner des initiatives, fédérer des acteurs autour de projets partagés et accompagner la déclinaison des priorités de l'ANLCI en région, notamment les nombreux accords-cadres et conventions nationales que signe l'ANLCI.

Enfin, la chargée de mission régionale élabore, sous l'égide d'un comité de pilotage¹, le Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme et s'assure du suivi de sa réalisation. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, ce 3ème Plan a été construit, comme le précédent, en allant à la rencontre de nombreux acteurs et partenaires sur tout le territoire.

Les Centres Ressources Illettrisme

Pour la mise en œuvre pratique des actions sur tout le territoire, la mission régionale s'appuie sur les centres ressources illettrisme (CRI), qui sont au nombre de 8 dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Leurs missions sont les suivantes :

- Assurer l'information et la documentation sur la maîtrise langagière et l'illettrisme ;
- Sensibiliser, professionnaliser les acteurs sur les territoires ;
- Apporter conseil et appui pour accompagner des projets et acteurs institutionnels ;
- Assurer une veille et développer une expertise en lien avec les politiques régionales (chargée de mission régionale) et nationale (ANLCI).

Les huit Centres Ressources Illettrisme de la région ont signé le canevas national des CRI proposé par l'ANLCI.

1. Composé des services déconcentrés de l'État, du Conseil régional, de la DIRPJJ, des services en lien avec le Service national, de Via Compétences.

Les Centres Ressources Illettrisme en Auvergne-Rhône-Alpes



RETOUR SUR LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME 2013-2016

Remarque préalable :

Le plan précédent a été élaboré et réalisé pour partie avant la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes. Les données présentées ici ne concernent que l'ex-région Rhône-Alpes.

ORGANISATION DU PLAN RÉGIONAL 2013-2016

> 2 axes

- Prévention et/ou famille
- Jeunes et Adultes demandeurs d'emploi et salariés

> 4 Thèmes issus des orientations régionales

- Sensibilisation / Professionnalisation des acteurs
- Visibilité / Lisibilité de l'offre existante
- Mutualisation / Articulation des actions / Mise en réseau des acteurs
- Construction de parcours

> 27 fiches actions qui se répartissent dans le croisement des 2 axes et de 4 thématiques

DONNÉES ISSUES DU BILAN

Les éléments de bilan ont été recueillis auprès des pilotes des fiches actions du plan, des partenaires-relais ou bien encore des acteurs ayant opéré, interrogés sur la réalisation des actions prévues par l'intermédiaire d'un questionnaire en ligne. Le questionnement a porté sur les indicateurs de suivi tels qu'ils avaient été envisagés lors de la rédaction des fiches actions.

Globalement, il est à noter que les éléments de bilan présentés sont certainement en dessous de la réalité. En effet, certaines données ne sont pas remontées lors du recueil de données, notamment du fait de changements dans le paysage institutionnel.

Données qualitatives et quantitatives par thématique prioritaire

Ces données présentent, par thématique prioritaire, un bilan des réalisations du plan régional du point de vue des pilotes et acteurs impliqués. Ils estiment, par rapport aux objectifs qu'ils s'étaient fixés et aux indicateurs de réalisation formulés en amont :

- Si l'action a complètement atteint son objectif 
- Si l'action a atteint ses objectifs à 75% 
- Si l'action a atteint la moitié des objectifs 
- Si l'action a atteint 25 % des objectifs 
- Si l'action n'a pas du tout atteint ses objectifs 

Les fiches actions du plan régional sont représentées par leur numéro¹ et classées selon l'axe dont elles relèvent : Prévention ou lutte contre l'illettrisme, et, parfois, Prévention et lutte contre l'illettrisme.

Il est à noter également que certaines actions relevaient de plusieurs thématiques prioritaires, ce qui explique qu'elles puissent être présentes à deux reprises dans les deux thématiques concernées (par exemple la fiche-action n°1, présente dans la thématique "Sensibilisation / Professionnalisation des acteurs" et dans la thématique "Mutualisation / Articulation des actions / Mise en réseau des acteurs).

Ce bilan a contribué à l'élaboration du Plan régional 2019-2022.

1. Les intitulés des fiches actions sont présentés en annexe, les actions y sont également rattachées à une ou plusieurs thématiques prioritaires.

Synthèse des données quantitatives



82 % des actions réalisées à au moins 50 %

11% d'actions non réalisées



27

fiches actions



190

structures impliquée ou accompagnées



780

professionnels accompagnés, outillés ou formés



3860

personnes sensibilisées

Bilan de la thématique prioritaire Sensibilisation / Professionnalisation des acteurs



Cette thématique présente les catégories d'acteurs qui ont été sensibilisés pendant la durée du plan régional. La réalisation est contrastée, des actions n'ont pas été réalisées, d'autres l'ont été à 100%.

Les trois actions non réalisées, qui concernent le travail avec les acteurs de la petite enfance, étaient sous le pilotage du conseil général du Rhône, devenu Lyon Métropole, changement qui a repoussé les réalisations possibles.

Pour certaines autres actions, ayant atteint tous leurs objectifs ou presque, un des points d'amélioration pourrait être une réalisation à plus grande échelle, concernant davantage d'acteurs du secteur ciblé par la fiche-action.

Globalement, la sensibilisation est une phase qui est bien réalisée : des acteurs issus des différentes

sphères (sociale, économique, éducative, etc.) découvrent ce qu'est l'illettrisme et ce que cette situation a comme conséquence dans la vie des personnes.

Ce sont les phases de professionnalisation qui sont moins faciles à mettre en œuvre, certainement du fait de la mobilisation qu'elle nécessite sur un temps plus long pour les acteurs concernés.

Bilan de la thématique prioritaire "Visibilité / Lisibilité de l'offre existante"



Les actions de cette thématique avaient toutes pour objectif de rendre visibles des actions à destination des publics en situation difficile avec les compétences de base. Cela a été rendu possible par un travail de cartographie de ces actions, réalisé par les centres ressources illettrisme de la région.

L'action 21 a permis de réaliser le site parlera.fr. Ce site contient des ressources et une cartographie de l'offre de formation pour les publics en situation d'illettrisme, d'analphabétisme et en apprentissage du français, il est actualisé par les centres ressources illettrisme. Sa fréquentation en constante progression montre que c'est désormais un outil connu et apprécié par les professionnels.

Il est à noter que l'action 9 a permis de répertorier les actions "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" (OEPRE), sur le site Parlera également.

Concernant la lutte contre l'illettrisme dans les Contrats de ville, peu d'actions ont été répertoriées pour les personnes scolarisées en français.

Bilan de la thématique prioritaire Mutualisation/Articulation des actions/Mise en réseau des acteurs



Le point commun entre les actions de cette thématique prioritaire était d'amener des acteurs à travailler ensemble, autour de la question de la prévention ou de la lutte contre l'illettrisme, dans un partenariat coordonné et dynamique. Ces actions ont vu le jour sous différentes modalités : des sensibilisations, des groupes de travail, des enquêtes, etc.

Pour l'axe Prévention, les actions emblématiques (1, 3 et 5) sont liées aux **Actions éducatives familiales (AEF)**, actions prenant des formes multiples selon les partenaires mobilisés auprès des enfants et de leur famille, mais ayant toutes l'objectif de rapprocher les parents de l'institution scolaire, par des actions impliquant les parents (café-lecture, ateliers cuisine, sorties, etc.) afin de favoriser, à terme, la scolarité de leur enfant.

Un travail associant l'ensemble des PSAD et autres acteurs du décrochage a été mené pour échanger sur les pratiques et construire des pistes d'amélioration.

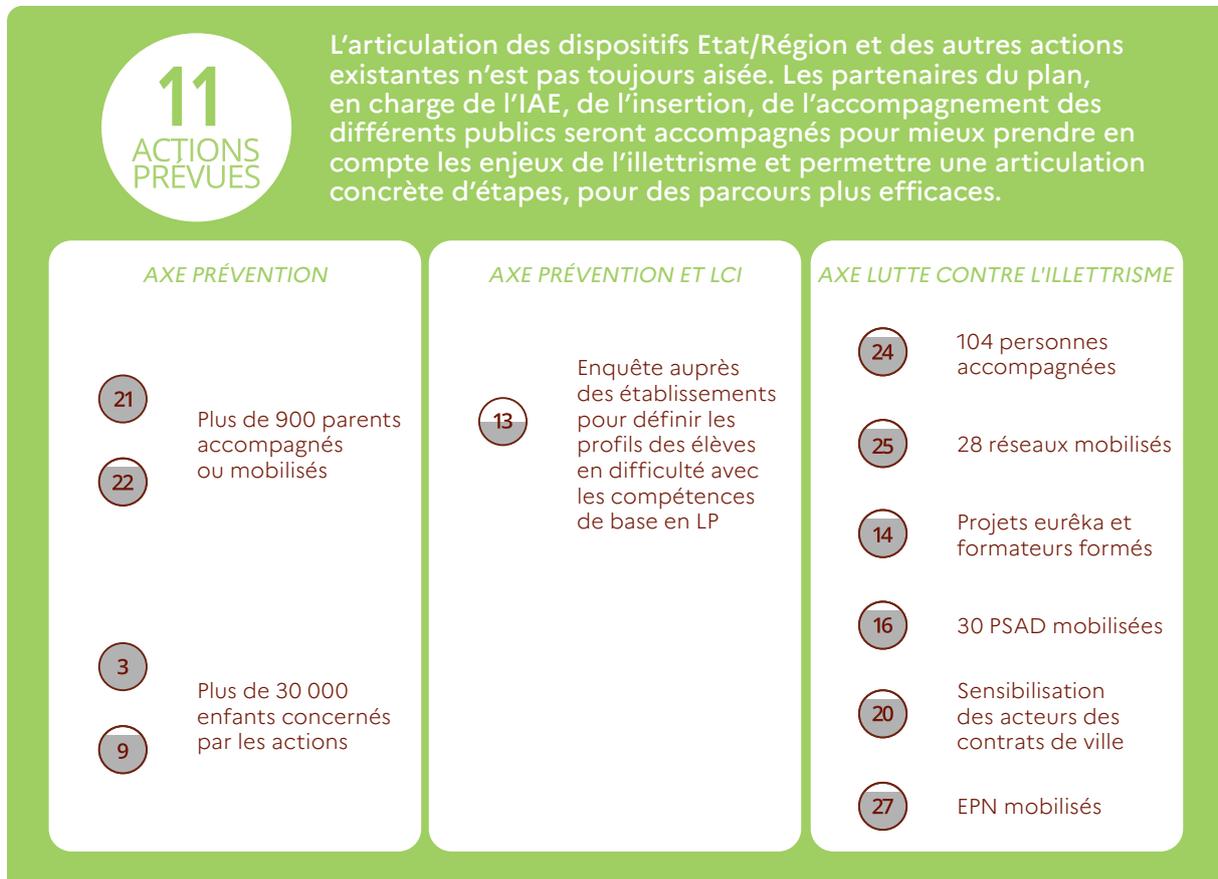
L'action 26 était ciblée sur des professionnels de santé qui ont été sensibilisés à la question de l'illettrisme, du fait de leur contact possible dans le cadre de leur activité, avec des personnes en situation difficile avec les compétences de base.

L'action 27 avait pour public cible les animateurs des **Espaces Publics Numériques**, avec un double objectif :

- Répondre aux besoins des animateurs, en questionnement sur le besoin des personnes avec le numérique, ou comment aider la personne accueillie en EPN, et en difficulté avec les compétences de base, dans ses démarches ;
- Outiller les animateurs pour qu'ils puissent accompagner les personnes en difficulté avec les compétences de base et promouvoir des solutions de proximité en matière de formation. Il s'agissait également de viser la complémentarité avec les Centres ressources illettrisme.

Cette action, initiée en 2013, correspondait aux prémices de l'évolution de l'environnement, avec la place grandissante qu'occupe l'e-administration actuellement. Il y a maintenant d'autres structures (Maisons de Services Au Public, Maisons France Service, tiers-lieux, ...) et une multiplicité d'acteurs sur ce champ.

Bilan de la thématique prioritaire Construction et gestion des parcours



Le point commun de cette thématique prioritaire est, comme son nom l'indique, l'appui à la construction de parcours de formation pour une personne (adulte) en situation d'illettrisme ou pour un enfant en difficulté avec les savoirs de base.

Concernant la prévention, ce sont les actions éducatives familiales qui ont contribué à la construction de parcours, notamment pour les parents, qui ont été mobilisés sur les actions. Sur ce volet, les pilotes et acteurs des actions estiment tous que les actions sont réussies, dans le sens où elles ont atteint les trois quart ou la totalité des objectifs. Dans la perspective de poursuivre ce type d'actions, l'enjeu pourrait être de mieux identifier, sur le terrain, ce qui relève de la même démarche que les AEF, mais sous une autre appellation.

Hormis la sensibilisation des directeurs de CFA avec le Conseil Régional, un travail a été mené par les CFA du BTP de l'ancienne région Rhône-Alpes,

pour identifier les jeunes en difficulté et leur proposer des solutions.

Par rapport aux adultes et à la lutte contre l'illettrisme, les actions prennent des formes diverses, notamment en lien avec le public-cible : des enquêtes, des sensibilisations, la mobilisation d'acteurs économiques dans l'accompagnement de salariés, de la formation de formateurs, etc.

Ces actions permettent aux acteurs et à leurs partenaires d'identifier ce qui existe en matière de solutions à proposer aux personnes en difficulté avec les compétences de base de manière à orienter à bon escient, en fonction du besoin.

La construction de parcours a, de plus, toute son importance pour les personnes qui ont osé franchir le pas de la formation, et qui disent très souvent : "si j'avais su avant !". Savoir qu'il existe des formations spécifiques est souvent une découverte, car ils pensent que la formation s'adresse à des gens plus qualifiés.

**LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME
2019-2022**

UNE ÉLABORATION PARTICIPATIVE

Le Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme (PRPLCI) 2019-2022 a été, comme son prédécesseur, élaboré selon une démarche participative.

En effet, sur l'ensemble de la région et pendant plusieurs mois, des rencontres de travail ont eu lieu, réunissant différents acteurs sur les territoires et au niveau régional. Ces temps d'échange et de production, orientés sur la prévention puis sur la lutte contre l'illettrisme ont été animés de façon à rendre les participants acteurs de l'élaboration.

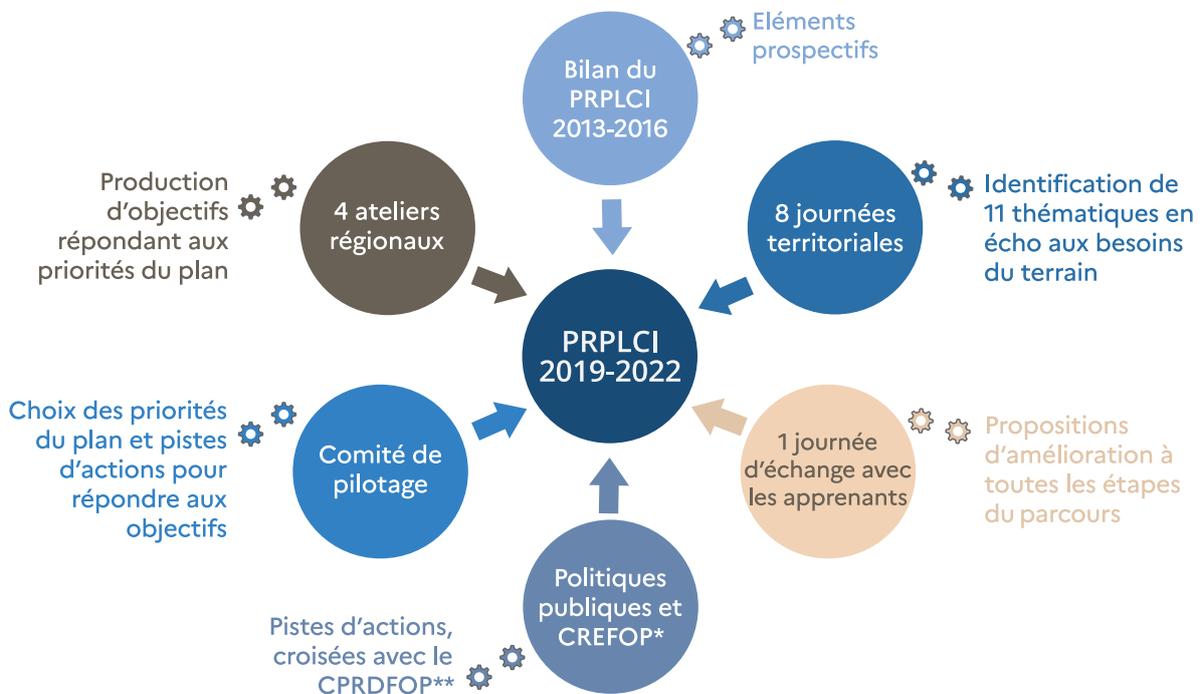
Ils ont ainsi permis de :

- Déterminer les priorités du plan régional pour les quatre ans à venir ;

- Formuler des objectifs à atteindre pour répondre aux enjeux de ces priorités ;
- Donner à voir des actions ou des pistes d'actions qui permettront de satisfaire à ces objectifs.

L'objectif était de pouvoir articuler les politiques publiques en cours d'élaboration et les besoins émergents en mobilisant les partenaires pour des engagements concrets.

Origine des contributions à l'élaboration du Plan



* CREFOP : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

** CPRDFOP : Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles

**Bilan du
PRPLCI
2013-2016**

Un bilan quantitatif et qualitatif du précédent Plan régional (ancienne région Rhône-Alpes) a été réalisé début 2018, en collaboration avec les acteurs impliqués dans ce plan.

Ce sont ainsi 27 fiches actions qui ont été étudiées (voir partie 2), réparties selon :

- 2 axes : prévention et lutte contre l'illettrisme
- 4 priorités :
 1. Sensibilisation / professionnalisation des acteurs ;
 2. Visibilité / Lisibilité de l'offre de formation ;
 3. Mutualisation / Mise en réseau des acteurs ;
 4. Construction et gestion des parcours.

Hormis des données chiffrées, il a été demandé des retours d'expérience et des éléments prospectifs aux différents acteurs du plan.

> **Contributions principales**

L'analyse de ces retours a permis d'identifier précisément des éléments qui seraient à conserver ou à développer pour le Plan suivant :

PRÉVENTION	LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME
<ul style="list-style-type: none"> • Développer les Actions Éducatives Familiales (AEF) en intégrant la dimension illettrisme dans les actions existantes (CAF, Programmes de réussite éducative, Unions Départementales des Associations Familiales, Conseils départementaux...) • Développer des AEF au collège pour accompagner ce moment charnière • Intégrer la sensibilisation des personnels dans les Plans académiques de formation • Rendre plus lisible le croisement entre les axes stratégiques du Plan régional et ceux des porteurs de projets (CAF, DRDJSCS,...) • Articuler la prévention de l'illettrisme avec les Schémas de service aux familles 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer et amplifier la sensibilisation des professionnels (Protection Judiciaire de la Jeunesse, secteur sanitaire et social, santé, insertion) • Actualiser et maintenir la cartographie régionale (parlera.fr) avec sa dimension ressource. • S'appuyer sur les réseaux régionaux pour favoriser la formation des salariés (secteur de l'insertion, branches professionnelles) • Articuler les formations pour demandeurs d'emploi et salariés avec le référentiel CléA • Développer la compétence numérique, outil et objet d'apprentissage

8 journées territoriales

Organisées en deux temps, axe "prévention" et axe "lutte contre l'illettrisme", ces rencontres avaient pour but de faire émerger, sur chaque territoire, les priorités et axes stratégiques, les besoins et les pistes d'actions formulés par les acteurs.

Elles ont eu lieu entre juin et juillet 2018 :

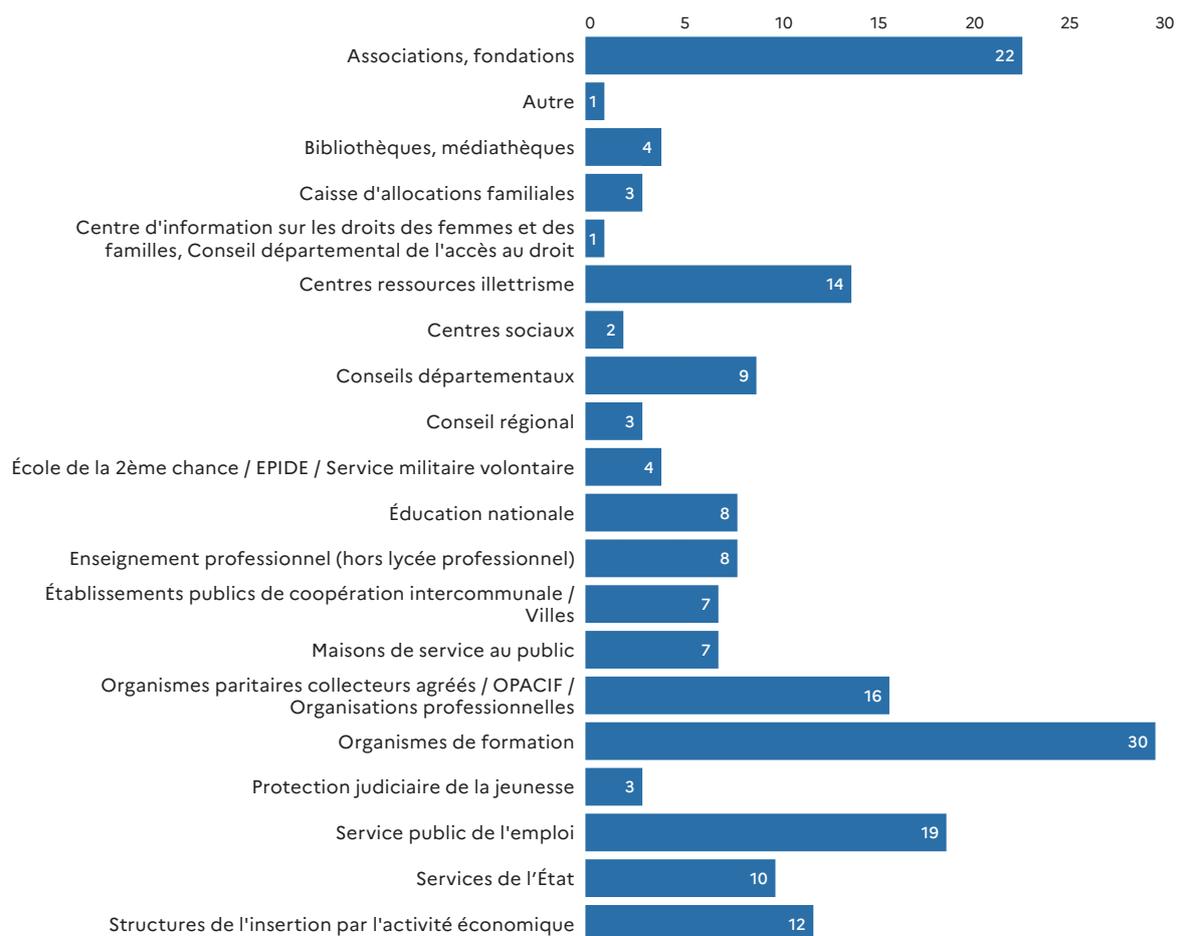
- 21 juin : Grenoble
- 25 juin : Clermont-Ferrand
- 26 juin : Clermont-Ferrand
- 28 juin : Valence
- 4 juillet : Lyon
- 5 juillet : Bourg-en-Bresse
- 9 juillet : Annecy
- 11 juillet : Saint-Étienne

Structure d'origine des 140 participants de l'axe "prévention"



8 journées territoriales

Structure d'origine des 184 participants de l'axe "lutte contre l'illettrisme "



> Contributions principales

L'analyse et le regroupement des 342 propositions produites lors des rencontres par les acteurs des territoires ont permis de déterminer 11 thématiques à intégrer dans le plan régional :





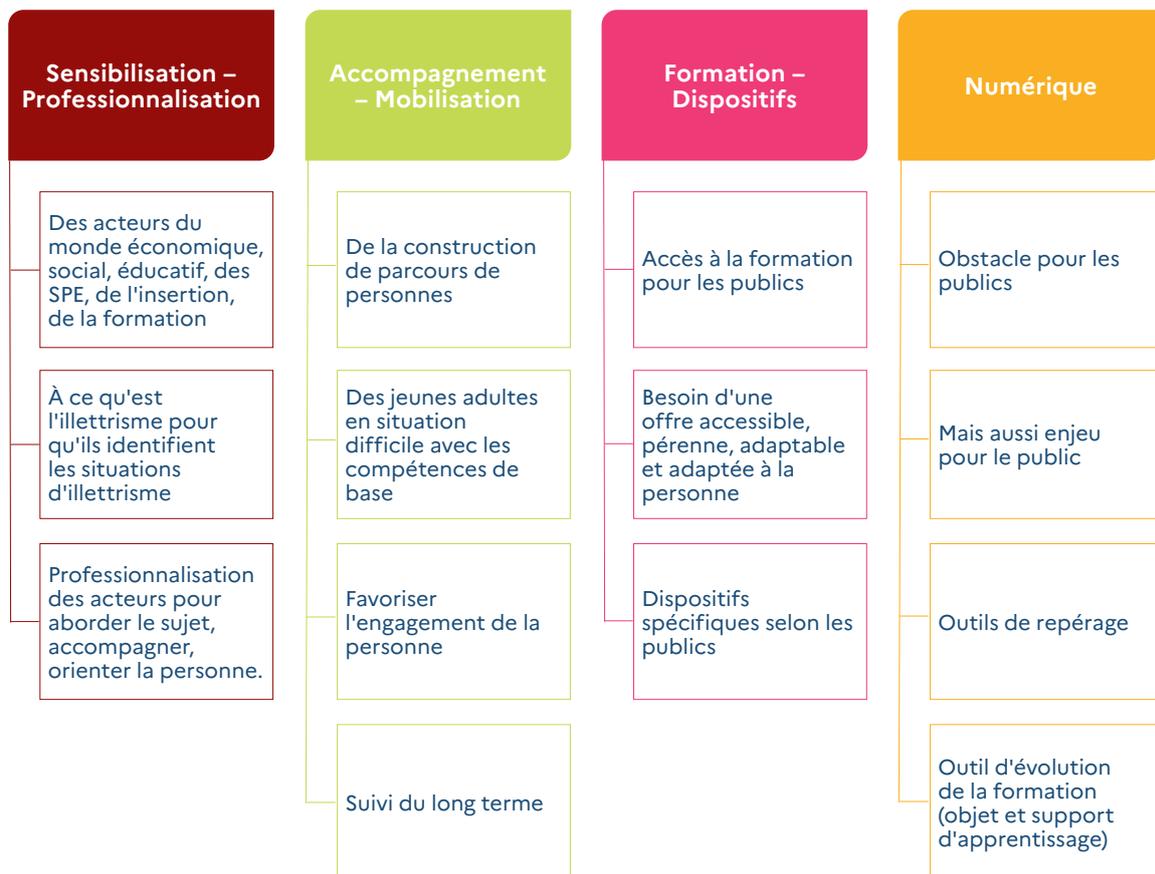
Comité de pilotage

Les institutions composant le comité de pilotage du plan régional sont, de fait, impliquées à toutes les étapes de l'élaboration du plan.

C'est au cours de cinq réunions, complétées par de nombreux échanges bilatéraux et des contributions individuelles, que les membres du comité de pilotage ont participé à la construction du Plan régional illettrisme 2019-2022.

> Contributions principales

- Choix, parmi les thématiques identifiées par les acteurs des territoires, de celles qui sont devenues des priorités pour le Plan régional 2019-2022 :



- Proposition d'actions concrètes, au regard des orientations stratégiques de leur structure d'origine, pour répondre aux objectifs du Plan, pour chacune des quatre priorités. Ces actions sont articulées avec une ou plusieurs politiques publiques et associées à des indicateurs de réalisation, qui permettront le suivi du déroulement du Plan régional.



La contribution à l'élaboration du Plan régional s'est ici traduite de deux manières :

- Une analyse des politiques publiques, nationales, régionales et infrarégionales en cours ou à venir à travers le prisme "illettrisme", de manière à identifier les croisements entre ces différentes stratégies et le public en situation d'illettrisme, ainsi que les priorités du Plan régional.
- Un groupe de travail inter-commissions du CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles), dans le but de croiser les fiches du CPRDFOP (Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles) intégrant la lutte contre l'illettrisme avec les priorités du Plan régional illettrisme et de décliner ce croisement en pistes d'actions concrètes.

Les 4 rencontres du groupe inter-commissions du CREFOP¹, échelonnées entre octobre et décembre 2018, ont permis de travailler sur les 5 fiches du CPRDFOP comportant la thématique illettrisme et développement des compétences de base, et d'en faire découler des pistes d'action concrètes sur l'axe "Lutte contre l'illettrisme".

Les 5 fiches ont été notamment articulées avec les priorités du Plan régional illettrisme.

FICHE CPRDFOP	COMMISSION CREFOP	PRIORITÉ(S) DU PLAN RÉGIONAL ILLETTRISME IDENTIFIÉE(S)
I-2-2 "Poursuivre et développer les démarches de contractualisation avec les secteurs des branches professionnelles "	Emploi	Sensibilisation – Professionnalisation Accompagnement – Mobilisation des personnes
I-3-1 "Carte des formations du sanitaire et social "	FTLV*	Sensibilisation – Professionnalisation Accompagnement – Mobilisation des personnes
II-2-2 "Adapter les réponses en termes d'accompagnement et actions pour des publics à besoins spécifiques et les publics fragiles	OMSPP**	Sensibilisation – Professionnalisation Accompagnement – Mobilisation des personnes Formation – Dispositifs
II-2-3 "Faciliter l'accès à un socle de compétences, dans le but de favoriser l'accès aux offres d'emploi "	OMSPP**	Sensibilisation – Professionnalisation Accompagnement – Mobilisation des personnes Formation – Dispositifs
II-4-2 "Lever les freins à l'accès et au maintien dans la formation et à l'emploi, notamment sur les territoires et pour les publics fragilisés "	OMSPP**	Sensibilisation – Professionnalisation Accompagnement – Mobilisation des personnes

* FTLV : commission Formation tout au long de la vie //

** OMSPP : Commission Orientation, Mobilités, sécurisation des parcours professionnels

1.1. Le CREFOP (Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle) est une organisation quadripartite, qui fonctionne en région Auvergne-Rhône-Alpes avec trois commissions : la commission Orientation, Mobilités, Sécurisation des Parcours Professionnels, la commission Emploi et compétences, et la commission Formation professionnelle tout au long de la vie. Le groupe de travail réunissait des personnes participant à ces 3 commissions.



Politiques
publiques et
CREFOP

> Contributions principales

Les pistes d'actions formulées par le groupe de travail ont été intégrées en tant qu'actions prévues dans le Plan régional illettrisme.

Des préconisations ont également été produites, destinées à accompagner la réalisation de ces actions ou d'autres à venir.

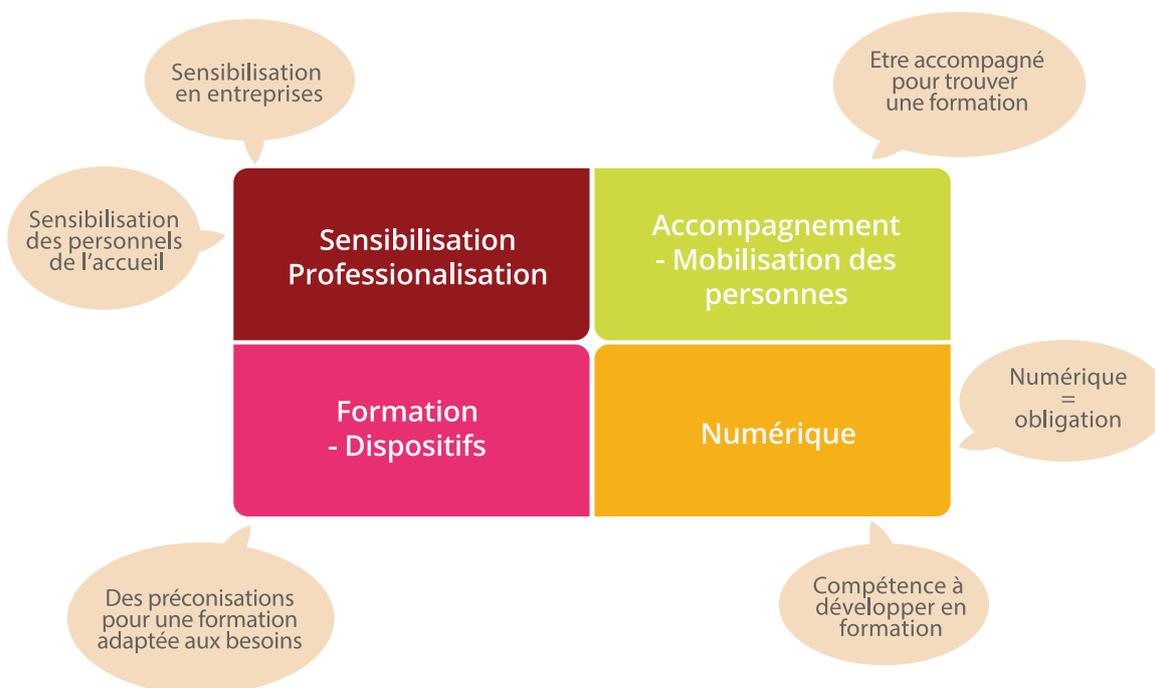
PRIORITÉ DU PLAN RÉGIONAL	PRÉCONISATIONS	FICHE(S) DU CPRDFOP
Sensibilisation – Professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les acteurs : Conseillers Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, CIDFF, IAE, Acteurs de la politique de la ville, Assistants sociaux, travailleurs sociaux, services insertion, services pénitentiaires, PLIE, maisons de l'emploi, MIFE, CEP 	Fiche II-2-2
Accompagnement – Mobilisation des personnes	<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur la liste des structures pouvant accueillir et accompagner du public en difficulté : Missions locales, Service Militaire Universel, EPIDE, Service Militaire Volontaire, ..., pour mobiliser les personnes vers la formation 	Fiche II-2-3
	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les salariés ou futurs salariés du domaine sanitaire et social : repérer ceux qui sont en difficulté avec les compétences de base, en amont de l'accès à la formation qualifiante, et leur proposer une formation Partir des besoins de l'entreprise ou de la personne pour construire un parcours et définir des objectifs de formation, avant de se centrer sur une certification 	Fiche II-2-3 Fiche II-2-2
Formation – Dispositifs	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux cahiers des charges formation/accompagnement : Accompagner les décideurs et financeurs à la prise en compte des besoins dans les cahiers des charges 	Fiche II-2-3
	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer dans le plan régional des éléments ressources à disposition des acteurs, des préconisations et/ou des points de vigilance pour mettre en place une formation pour les publics en situation d'illettrisme (salariés ou non) 	Fiche II-2-3
	<ul style="list-style-type: none"> Réfléchir à l'opportunité de développer l'AFEST pour les publics (Demandeurs d'emploi ou salariés) en situation d'illettrisme 	Fiche I-2-2
	<ul style="list-style-type: none"> Partir des besoins (de l'entreprise, des personnes) pour définir les objectifs de formation et construire le parcours, avant de penser certification Dans le descriptif d'actions de formation, faire apparaître les solutions d'hébergement, de restauration et de garde d'enfants, ce qui viendrait compléter une cartographie à destination du public 	Fiche II-2-2 Fiche II-4-2

1 journée
d'échange avec
les apprenants

Cette journée d'échange a eu lieu le 15 octobre 2018 au SGAR et a réuni 8 personnes ayant suivi des parcours de formation développement des compétences de base / lutte contre l'illettrisme, 3 formatrices, 2 responsables de Centre Ressource Illettrisme, 1 Directeur de recherche universitaire, spécialiste de l'illettrisme, 1 chargée de mission nationale de l'ANLCI, 1 chargée de mission régionale de l'ANLCI, 1 facilitateur graphique, 1 consultante et 2 animateurs du Lab @RCHIPEL.

Les objectifs : Identifier les freins et les leviers dans les parcours individuels et proposer des améliorations à toutes les étapes d'un parcours.

Ces propositions ont été travaillées en croisement avec les priorités du plan régional :



> Contributions principales

PRIORITÉ DU PLAN RÉGIONAL	PRÉCONISATIONS
Sensibilisation – Professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> · Sensibiliser les interfaces, les agents d'accueil à ce qu'est l'illettrisme et à comment ne pas stigmatiser les personnes ; · Sensibiliser les acteurs de l'entreprise à ce qu'est l'illettrisme et à comment lever le tabou partagé, en s'appuyant sur la simplicité, la confiance, un entretien individuel, et si besoin, des tiers.
Formation – Dispositifs	<p>Pour une formation adaptée aux besoins des personnes (et non l'inverse) :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Un premier accueil individuel, sans jugement ; · Une intégration par un formateur bienveillant dans un groupe d'apprenants de niveau proche ; · Des réapprentissages de base, en lien avec le travail ; · Une pédagogie adaptée, incluant le numérique, s'appuyant aussi sur des moments de plaisir ; · Avec un diplôme ou une certification à la fin.

4 ateliers régionaux

Les 6 et 14 mai 2019 se sont tenus les ateliers de réflexion collective, réunissant des acteurs régionaux tels que : Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, Associations, Caisse d'Allocations Familiales, Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Centres Ressource Illettrisme, Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, Conseil régional, Direccte, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Éducation Nationale, Epide, Maison de Services Au Public, Pôle Emploi, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Via compétences.

Accueillis au Lab @RCHIPEL du SGAR, les acteurs réunis ont formulé des objectifs et des pistes d'actions pour chacune des quatre priorités régionales, en ateliers de réflexion et de contribution collectifs, sous la forme de groupes de travail d'une quinzaine de personnes à chaque fois.

> Contributions principales

Pour chacun des ateliers, les principales idées et propositions originales qui ont émergé sont les suivantes :

<i>SENSIBILISATION ET PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS</i>	<i>ACCOMPAGNEMENT ET MOBILISATION DES PERSONNES</i>
<ul style="list-style-type: none"> · Sensibiliser les personnes – relais <p>Il s'agit de sensibiliser les personnes qui sont en contact avec le public en situation d'illettrisme, en particulier les acteurs de l'inclusion numérique, afin qu'elles puissent leur proposer et les orienter vers une formation adaptée à leur besoin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Élaborer une charte pour l'accueil <p>L'idée ici est de créer une charte qui témoigne l'engagement à prendre en compte les situations d'illettrisme lors de l'accueil des personnes.</p>
<i>FORMATION – DISPOSITIFS</i>	<i>NUMÉRIQUE</i>
<ul style="list-style-type: none"> · Proposer une vidéo d'accueil en formation <p>Pour favoriser l'intégration en formation des apprenants, il s'agit de créer une vidéo présentant un ou plusieurs apprenants qui ont suivi la même formation et qui expliquent leurs craintes et leurs réussites.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Créer une fonction de référent formation unique <p>La proposition faite ici a pour but de favoriser la création d'un profil de référent unique, qui pourrait accompagner la personne avant, pendant et après une formation, sur toute la durée de son parcours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Mettre les aidants et formateurs en situation de "vis ma vie "d'apprenant <p>Cette proposition vise à mettre les formateurs et accompagnateurs numériques dans la situation d'un apprenant et de leur faire utiliser les outils de positionnement et de formation qui existent, l'objectif étant de leur faire approfondir leur connaissance de ces outils.</p>

Ce travail a également permis de formuler les premiers objectifs à atteindre pour les 4 priorités du Plan régional, ainsi que des préconisations. Ces objectifs, revus et complétés par le comité de pilotage, ont servi de base à la formulation du Plan régional tel que présenté dans la suite de ce document.

LE PLAN RÉGIONAL S'ARTICULE AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

Plusieurs politiques publiques incluent les personnes en situation d'illettrisme dans les bénéficiaires visés. Le plan régional ayant vocation à soutenir des actions pour ces publics, il constitue donc un levier nécessaire pour la réussite de ces politiques, et vis-à-vis des personnes concernées. Le plan régional vise l'articulation de ses objectifs et actions avec ces politiques publiques nationales et régionales.

LES POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES, DÉCLINÉES AU NIVEAU RÉGIONAL

Au moment de son élaboration, le plan régional peut s'articuler avec trois grandes politiques publiques nationales :

- Le Plan d'investissement dans les compétences ;
- La Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté ;
- Le Plan national pour un numérique inclusif.

Ces trois grands plans nationaux sont déclinés en région et s'appuient sur de nombreux services et acteurs.

Le Plan d'investissement dans les compétences et son Pacte régional

Au niveau national, le Plan d'investissement dans les compétences, ou PIC, piloté par le ministère du Travail, fixe les ambitions suivantes :

- Former 1 million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et 1 million de jeunes éloignés du marché du travail ;
- Répondre aux besoins des métiers en tension dans une économie en croissance ;
- Contribuer à la transformation des compétences, notamment liée à la transition écologique et à la transition numérique.

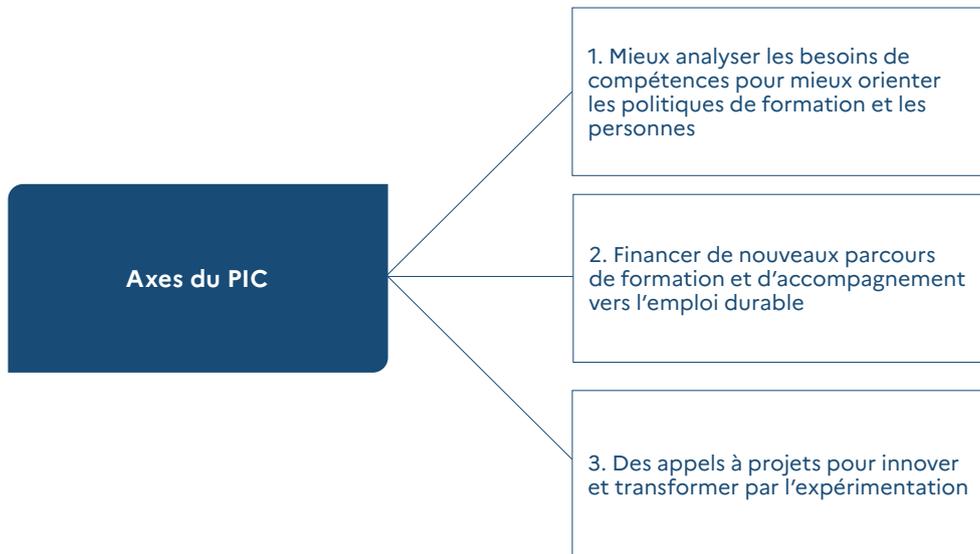
Il s'agit de dynamiser le développement des compétences sur l'ensemble du territoire national, notamment en identifiant les besoins et en développant l'accès à la formation pour tous, en particulier les jeunes, les personnes en insertion, les demandeurs d'emploi.

Le PIC vise, entre autres choses, à améliorer l'accès à la formation de plusieurs catégories de personnes :

- Les jeunes de moins de 26 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation ;
- Les demandeurs d'emploi ;
- Les personnes de 18 à 65 ans en situation d'illettrisme.

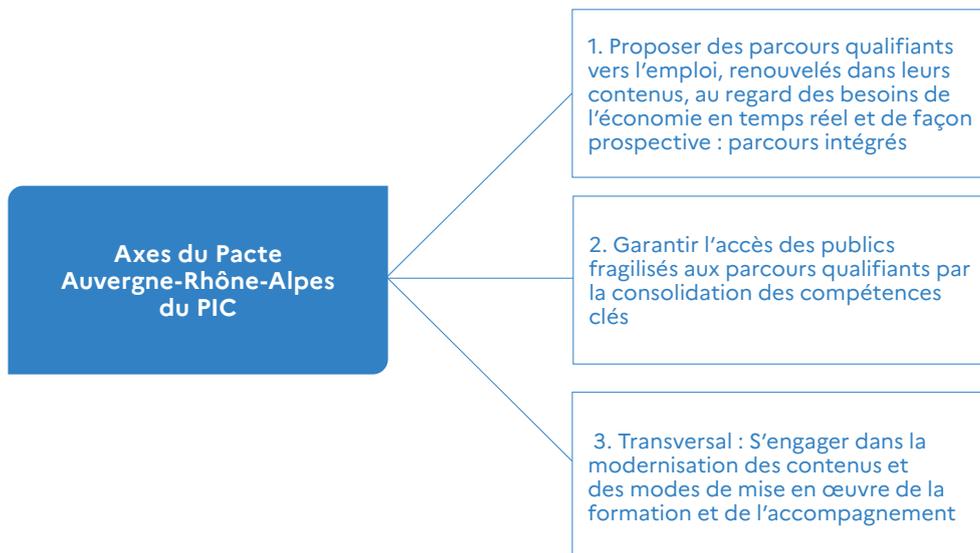
Pour faciliter la lecture, le code couleur suivant a été appliqué à tous les schémas de cette partie :
Politique au niveau national / **Politique au niveau régional** / **Public en situation d'illettrisme inclus dans la politique**

> Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) comporte trois axes



> Le PIC se décline dans le Pacte régional

En Auvergne-Rhône-Alpes, ce Pacte régional a été signé le 15 avril 2019 entre le Préfet de région et Pôle emploi, sur la base de la mission confiée à Pôle emploi comme opérateur par la ministre du travail et décline les 3 axes du PIC :



L'axe 2 inclut particulièrement le public en situation d'illettrisme qui est explicitement désigné comme l'un de ceux qui doivent pouvoir bénéficier de parcours de formation adapté à ses besoins.

En effet, cet axe a pour objectif de faciliter l'accès à la formation et prévenir les ruptures de parcours. Il s'agit notamment de consolider les "Essentiels" c'est-à-dire les savoirs fondamentaux (de base et numériques) ainsi que les compétences sociales et cognitives.

La feuille de route définissant le pilotage du Pacte régional est opérationnelle. Les marchés de formations sont actifs pour l'axe 1 et le seront début 2020 pour l'axe 2.

5 ORIENTATIONS POUR L'AXE 2 DU PACTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DU PIC

- 1 Amener les publics les plus fragiles à s'engager dans un parcours de formation : la prépa compétences
- 2 Déployer en proximité des parcours intégrés, sans couture, portant sur l'acquisition des "Essentiels "
- 3 Sécuriser l'entrée en formation des publics-cibles et les passerelles vers les formations certifiantes : les comités passerelles
- 4 Éviter les ruptures de parcours
- 5 Sécuriser financièrement l'engagement dans le parcours

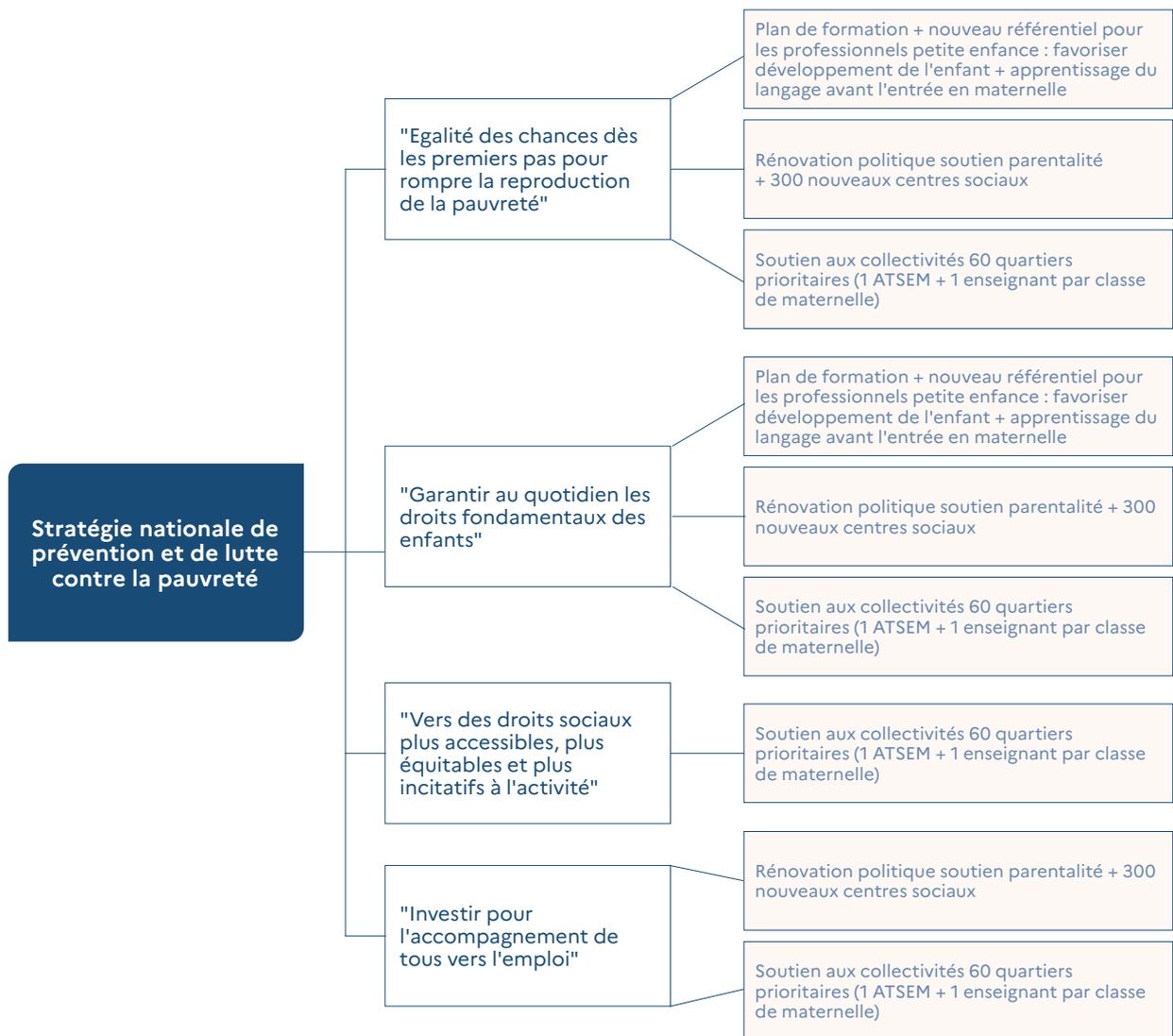
De plus, un accord-cadre régional signé par le Préfet de région, l'ANLCI et Pôle emploi le 19 septembre 2019 (présenté ci-après) permettra de réunir les conditions pour permettre un réel partenariat dans la prise en compte des publics en situation d'illettrisme dans le cadre du PIC et du Pacte régional.

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

- > Portée par le Ministère de la santé et des solidarités, la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur 5 engagements :



> 4 engagements de la Stratégie pauvreté et des projets d'actions associés à chacun des engagements incluent de fait les publics en situation d'illettrisme :



Le Plan régional peut particulièrement s'articuler avec les projets d'actions en lien avec la formation des professionnels ou des publics et l'insertion professionnelle.

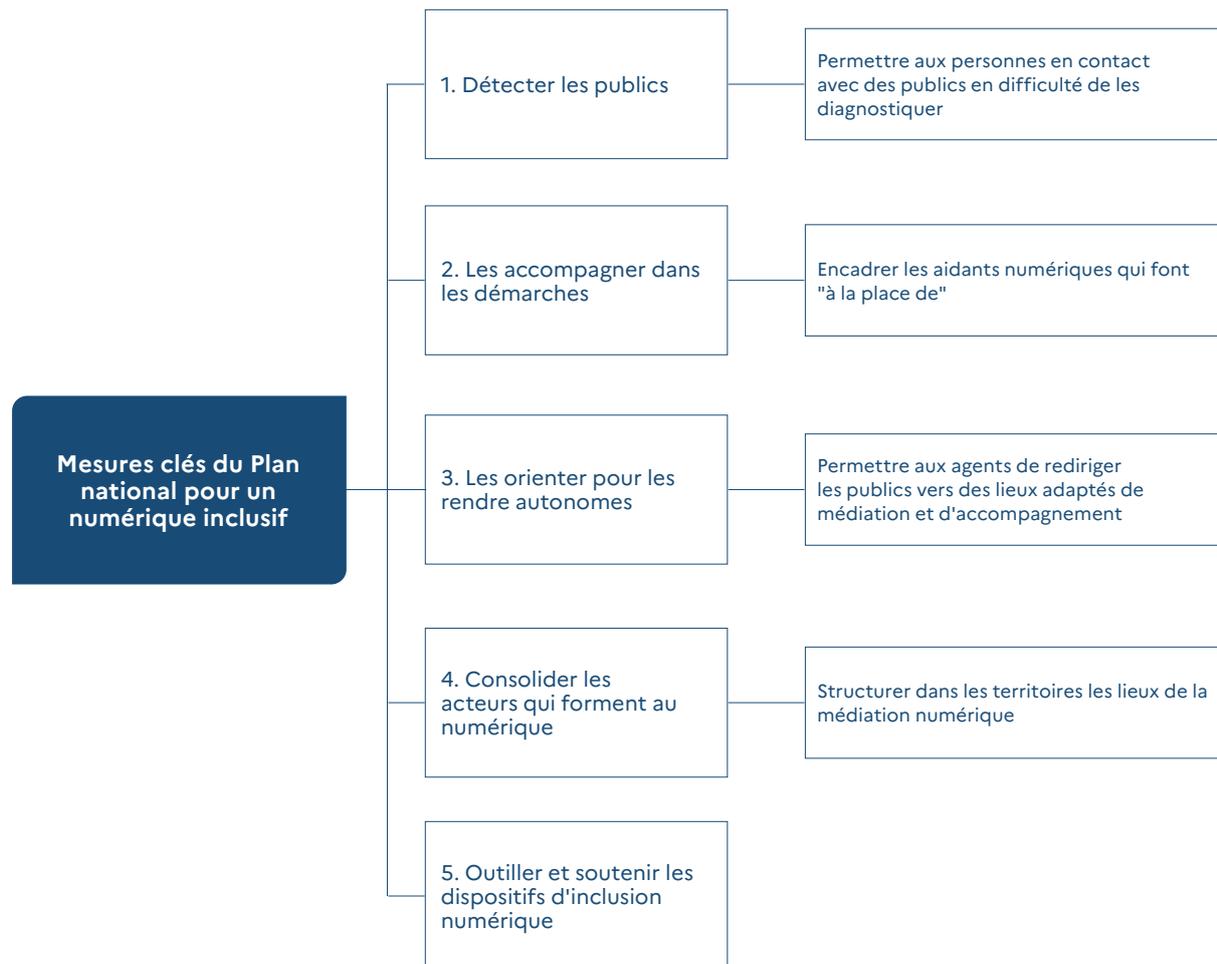
Au niveau régional, la Stratégie pauvreté est déclinée sous la forme d'une animation territoriale rassemblant les acteurs de terrain dans 15 groupes de travail thématiques.

Les propositions et actions de 8 de ces groupes (en couleur ci-dessous) seront à articuler particulièrement avec le Plan régional, au fur et à mesure de l'avancée des travaux, mais les autres thématiques pourront également croiser avec le Plan régional.

GROUPES DE TRAVAIL – ANIMATION TERRITORIALE	
1	Développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et de la mixité sociale
2	Plan de formation des professionnels de la petite enfance en lien avec l'Éducation Nationale
3	Développement de l'offre parentalité / Centres sociaux
4	Accompagnement des familles hébergement / logement + maraudes
5	Accès à l'alimentation
6	Santé : PMI, centres de santé, dispositifs médico-sociaux, etc.
7	Réussite scolaire et pauvreté : territoires haute qualité éducative, expérimentations relatives à la mixité sociale dans l'Éducation Nationale, santé scolaire, etc.
8	Obligation formation et déploiement PACEA (+ PAEJ) (jeunes)
9	Sortants ASE
10	Parcours d'insertion : orientation, décloisonnement des parcours, accès aux solutions d'accompagnement et de formation
11	Offre d'accompagnement : garantie d'activité, IAE, essaimage des expérimentations
12	Accès aux droits, accueils sociaux, data mining
13	Formation travail social
14	La participation
15	Engagement des entreprises

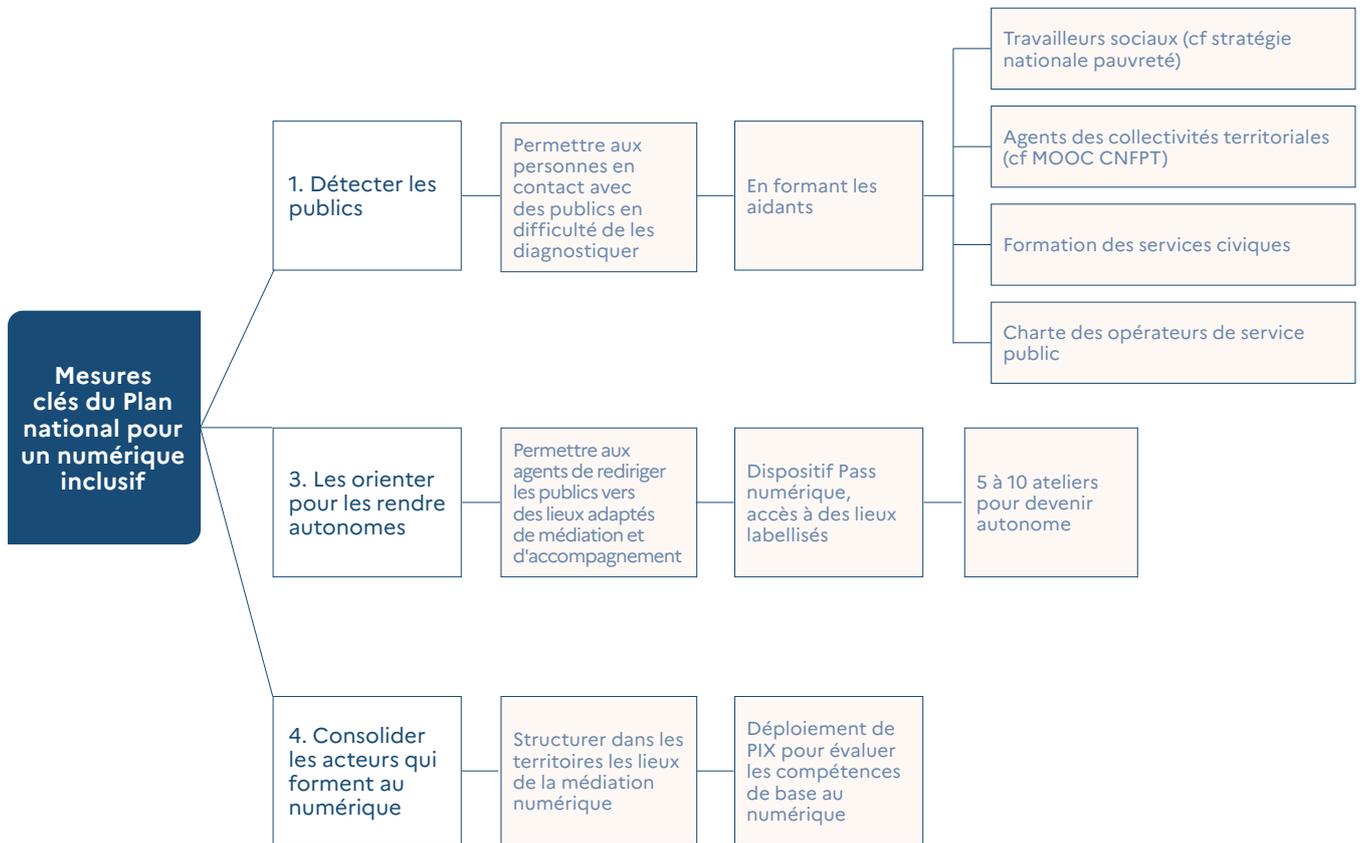
Le Plan national pour un numérique inclusif

Le Plan national pour un numérique inclusif est porté par la Mission Société Numérique et présente 5 mesures-clés pour développer l'inclusion numérique sur le territoire français.



Le Plan régional peut s'articuler avec des engagements et des projets du plan numérique national car ils incluent les personnes en situation d'illettrisme et d'illectronisme.

Cette articulation est souhaitable en particulier pour trois des mesures-clefs :



HINAURA, le hub pour l'inclusion numérique en Auvergne Rhône-Alpes, a été missionné par la Mission Société Numérique pour contribuer au développement des compétences numériques sur le territoire

Ce consortium réunit 4 structures : Agate territoires (coordination), Fréquence école (formation communication), Zoomacom (accompagnement) et la Ligue de l'enseignement (accompagnement). Pour contribuer au développement des compétences numériques, Hinaura propose :

- Un accompagnement : Faire émerger et développer des pôles territoriaux de la médiation numérique, accompagner et animer la mise en œuvre de stratégies pour l'inclusion numérique ;
- Une formation : Mettre en œuvre un plan de formation numérique inclusif en ligne et en présentiel, former les formateurs de la médiation numérique.

Les outils de la mission : Une cartographie mutualisée et collaborative, une plateforme de formation, un kit d'animation territoriale, outils de la stratégie nationale pour un numérique inclusif (Aidants connect, mes-aides, Pix (pix orga et ABC pix)).

Les articulations avec le plan régional sont décrites dans la présentation des objectifs du Plan régional ci-après, au travers d'actions communes et de réciprocité pour faire avancer conjointement la lutte contre l'illettrisme et contre l'illectronisme. Cela passera notamment par la sensibilisation d'acteurs au contact des publics (comme les travailleurs sociaux, les acteurs des Maisons France Service, ...) et la cartographie des lieux de médiation numérique.

LES POLITIQUES PUBLIQUES D'INITIATIVE RÉGIONALE

Des politiques publiques régionales, associant l'État, les Régions et les partenaires sociaux peuvent être articulées avec le Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Le Contrat de Plan Etat - Région (CPER)

Le Contrat de Plan Etat - Région 2021-2027 est en cours d'élaboration.

Il comportera 3 axes, dont celui qui vise à "Construire une région qui n'oublie personne : Garantir un cadre de vie de qualité pour tous et l'accès aux principaux services avec une cohésion sociale et territoriale".

Dans cet axe, un sous-axe aura comme objectif spécifique de "Prévenir et lutter contre l'illettrisme

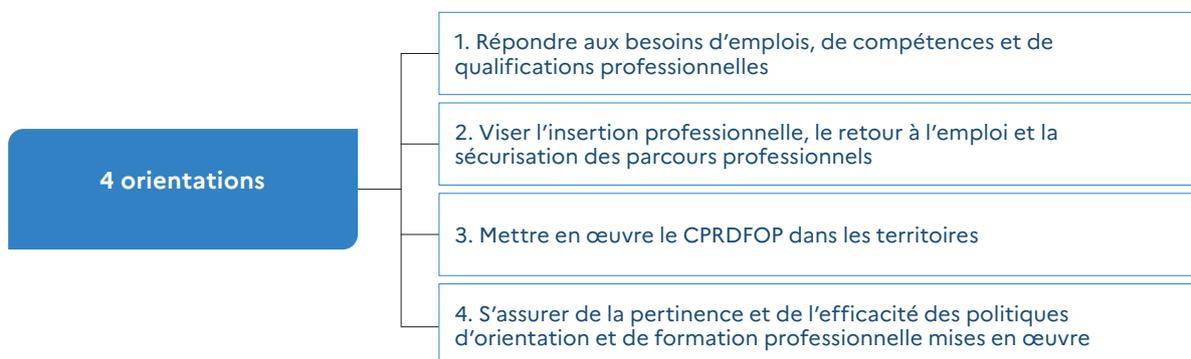
et l'illectronisme" dans les domaines de l'emploi, de l'accès aux services,

Les actions prévues avec le Hub HINAURA et celles qui visent les acteurs de l'emploi et de l'entreprise dans le Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme constitueront ainsi un premier croisement avec le CPER.

De plus, comme cela était déjà le cas dans le CPER 2014-2020, parmi les enjeux transversaux, figurent la prévention et la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, ce qui permettra d'inclure cette thématique dans les projets et actions pertinents.

Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)

Le CPRDFOP Auvergne-Rhône-Alpes couvre sensiblement la même période que le plan régional. Il s'organise autour de quatre orientations dans le domaine de l'orientation et de la formation.



L'articulation entre les fiches-actions du CPRDFOP intégrant l'illettrisme et le développement des compétences de base (au nombre de 5) et les priorités du Plan régional a fait l'objet de séquences de travail. Un groupe de travail inter-commissions du CREFOP a ainsi produit des préconisations et

pistes d'action pendant la période d'élaboration du Plan régional. Une synthèse de ces travaux est présentée dans la partie "Élaboration du plan régional" de ce document, dédiée à la présentation des contributions des différents acteurs au Plan.

La Convention Régionale pour l'insertion des jeunes

Il s'agit de la convention signée le 15 avril 2019 entre l'État, l'association des missions locales Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle emploi et la région Auvergne-Rhône-Alpes, relative à l'insertion des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle.

Chaque partenaire identifie ses actions qui contribuent à l'insertion des jeunes, ou à prévenir les ruptures, en propose de nouvelles pour répondre aux besoins identifiés.

Dans ce cadre, la chargée de mission régionale illettrisme a articulé les objectifs et actions du Plan régional avec les actions découlant de cette convention, en lien avec le public jeune, notamment les décrocheurs.

L'accord-cadre régional ANLCI – Préfecture de région – Pôle Emploi

Signé en septembre 2019, cet accord-cadre vise à conforter la collaboration entre Pôle Emploi et l'ANLCI sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Les objectifs de l'accord-cadre sont les suivants :

- Sensibiliser et former les conseillers Pôle emploi au repérage des situations d'illettrisme, afin de mobiliser ces personnes et de les orienter vers la formation ;
- Associer la mission régionale illettrisme (chargée de mission régionale SGAR/ANLCI et/ou les Centres ressources illettrisme de la région, au nombre de 8) pour l'élaboration des cahiers des charges des actions de formation pour les publics en situation d'illettrisme ;
- Articuler les actions menées dans le cadre de cet accord avec le Pacte et le Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2019-2022.

Il s'agit donc en même temps d'un cadre pour l'action et d'actions en tant que telles, en lien avec l'ensemble des priorités de ce Plan régional.

LES PRIORITÉS, OBJECTIFS ET ACTIONS DU PLAN RÉGIONAL

Les priorités du Plan régional, ainsi que les objectifs associés ont été formulés à la suite des échanges et travaux ayant eu lieu lors des rencontres territoriales, régionales, partenariales. Les partenaires du Plan ont, sur cette base, proposé des pistes d'actions, en lien avec leur institution, qui viennent répondre à ces objectifs.

Le Plan régional conserve, comme pour les Plans précédents, deux axes d'actions qui sont transversaux à chaque priorité du Plan :

> **La prévention des situations d'illettrisme**

Le public est composé des enfants, depuis la petite enfance jusqu'à la fin de la scolarisation, et de leur famille, car l'implication et l'accompagnement des parents, en particulier ceux qui se sentent peu légitimes vis-à-vis de l'école, sont des actions primordiales pour prévenir les situations d'illettrisme auprès des plus jeunes.

Cet axe englobe toutes les initiatives qui contribuent à la maîtrise de la langue française et facilitent l'accès à la culture écrite, donnent aux enfants l'envie d'apprendre et le goût de la lecture et accompagnent les familles dans ce sens.

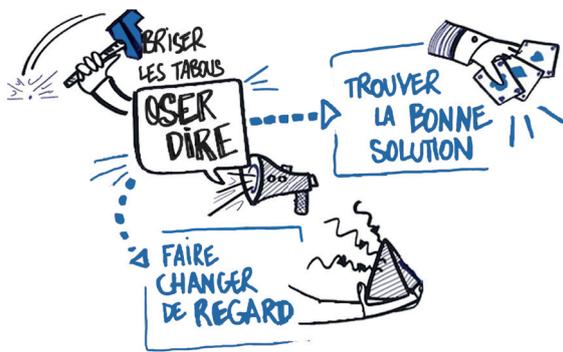
Au-delà du public ultime (enfants et familles), l'axe de la prévention concerne également les acteurs qui interviennent de la petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité : acteurs du milieu scolaire, préscolaire, périscolaire et du socioculturel.

> **La lutte contre l'illettrisme**

Elle concerne les jeunes en apprentissage ou en insertion, les adultes demandeurs d'emploi et salariés de l'insertion par l'activité économique, ceux du secteur privé ou de la fonction publique.

L'ensemble des structures et des professionnels sont donc concernés pour mieux repérer, orienter, accompagner, former et employer les personnes en situation d'illettrisme. L'objectif est bien de permettre aux personnes de devenir autonomes et de sortir de leur situation d'illettrisme, en bénéficiant d'un parcours adapté.

Sensibilisation et professionnalisation
des acteurs au contact des publics



Mobilisation et accompagnement
des personnes



Formation - Dispositifs



Numérique



Le Plan régional est organisé autour de 4 priorités et 17 objectifs :

<p>Sensibilisation et professionnalisation des acteurs au contact des publics</p>	<p>Mobilisation et accompagnement des personnes</p>
<p>Sensibiliser / professionnaliser les acteurs de l'orientation, de l'insertion, de l'emploi, de l'entreprise, des branches professionnelles et promouvoir les dispositifs existants</p>	<p>Repérer et mobiliser les personnes en situation d'illettrisme</p>
<p>Sensibiliser / professionnaliser les acteurs qui accompagnent le public jeune</p>	<p>Accompagner toutes les étapes du parcours de la personne, du repérage à l'insertion, en s'appuyant sur le partenariat local</p>
<p>Sensibiliser / professionnaliser les acteurs du milieu scolaire, préscolaire, périscolaire et socio-culturel</p>	<p>Développer des actions innovantes pour mobiliser les personnes</p>
<p>Formation - Dispositifs</p>	<p>Décloisonner les pratiques pour mieux mobiliser et accompagner</p>
<p>Renforcer la lisibilité de l'offre de formation</p>	<p>Numérique</p>
<p>Contribuer à l'adaptation des formations aux personnes en situation d'illettrisme</p>	<p>Sensibiliser les acteurs de l'inclusion numérique</p>
<p>Renforcer l'accès à la formation des publics en insertion par l'activité économique, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA</p>	<p>Intégrer le numérique et l'illectronisme dans les sensibilisations à l'illettrisme</p>
<p>Développer les actions qui favorisent la scolarité des enfants en incluant leurs parents, comme les actions éducatives familiales</p>	<p>Favoriser le développement des compétences numériques de base</p>
<p>Favoriser le goût de la lecture et de l'écriture dès l'enfance et tout au long de la vie</p>	<p>Articuler les cartographies des lieux de médiation numérique et les lieux de formation du site parlera.fr</p>
	<p>Distinguer les lieux de médiation numérique selon le service qu'ils proposent</p>

Priorité n°1 : Sensibilisation et professionnalisation des acteurs au contact des publics

La sensibilisation et la professionnalisation des acteurs constituent la première priorité du Plan régional.

La sensibilisation recouvre toutes les actions qui ont trait à la diffusion d'information sur ce qu'est l'illettrisme et les spécificités du public qui est dans cette situation. Il s'agit de faire prendre conscience aux acteurs que cette réalité existe et aussi qu'il est possible d'agir pour améliorer la situation, en les sensibilisant sur la façon d'en parler et sur l'offre de formation.

La professionnalisation vise elle un approfondissement de la première approche par la sensibilisation, en amenant les acteurs à identifier la problématique et aussi à se créer ou s'approprier des outils qu'ils pourront mobiliser dans le cadre de leur mission, notamment dans la façon de mobiliser les personnes vers des solutions.

Trois grands objectifs sont associés à la sensibilisation / professionnalisation des acteurs, chacun s'attachant à une catégorie d'acteurs :

<i>Actions prévues</i>	<i>Articulation avec des acteurs et/ou des politiques publiques</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
1. Sensibiliser / professionnaliser les acteurs de l'orientation, de l'insertion, de l'emploi, de la formation, de l'entreprise, des branches professionnelles et promouvoir les dispositifs existants		
<p>CARIF-OREF VIA COMPÉTENCES</p> <ul style="list-style-type: none"> · Plan de professionnalisation : action illettrisme et Français Langue étrangère, session en présentiel & à distance, pour un public de professionnels de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi de la région · Intégration de la dimension illettrisme dans les actions de formation du plan de professionnalisation · Intégration d'un module illettrisme dans diverses formations 	État – Région	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de sessions de la formation "illettrisme/FLE" · Nombre de participants · Intégration de la dimension illettrisme dans les actions du plan de professionnalisation (oui/non, si oui dans combien d'actions) · Intégration d'un module illettrisme (oui/non, si oui dans combien de formations)
<p>CONSEIL RÉGIONAL</p> <ul style="list-style-type: none"> · Sensibilisation des acteurs de l'IAE à la lutte contre l'illettrisme par les Centres Ressources Illettrisme et articulation de la réflexion sur la mise en œuvre des compétences et savoirs de base dans le cadre du plan de professionnalisation des salariés en insertion · Sensibilisation des acteurs de l'orientation par les Centres Ressources Illettrisme (traduite par une évolution des missions confiées aux CRI par le Conseil régional) · Articulation et prise en compte de cette sensibilisation dans la future feuille de route de la Région sur l'Orientation 	Conseil régional	<ul style="list-style-type: none"> · Plan de formation des professionnels IAE : indicateur à co-construire avec les OPCO et les réseaux de l'IAE ; · CRI : Nombre de ressources/outils créés ou actualisés

<i>Actions prévues</i>	<i>Articulation avec des acteurs et/ou des politiques publiques</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
<p>CPRDFOP / GROUPE DE TRAVAIL CREFOP-ILLETTRISME</p> <ul style="list-style-type: none"> · Sensibilisation des MIFE en Auvergne-Rhône-Alpes. · Sensibilisation de 3 ou 4 branches professionnelles (représentants Emploi-Formation) pour lesquelles ce type de difficulté est une évidence et contact avec les OPCO concernés, accompagnement par un ou des CRI à organiser · Contacter tous les établissements qui forment aux carrières du sanitaire et social pour leur proposer une information / sensibilisation (en lien avec leurs référentiels de formation) · Repérer dans la cartographie des formations les diplômés du secteur sanitaire et social les plus pertinents pour sensibiliser les futurs professionnels 	<p>CPRDFOP – Fiche I-2-2 CPRDFOP – Fiche II-2-2 CPRDFOP – Fiche I-3-1</p> <p>Partenariats possibles : Conseil Régional, DIRECCTE, DRJSCS (Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté – Groupe thématique 13 "Formation Travail social", CRI</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre d'acteurs des MIFE sensibilisés · Nombre de Branches sensibilisées · Nombre de formations repérées · Nombre de sensibilisations réalisées en établissement · Nombre de personnes sensibilisées (année 2)
<p>DIRECCTE</p> <ul style="list-style-type: none"> · Formation de permanents en SIAE afin d'améliorer le repérage de l'illettrisme · Mise à disposition d'un kit permettant de sensibiliser les organismes de formation et centres de formation d'apprentis au repérage et à l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme, dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la réforme de la formation et du Pacte régional · Sensibiliser les branches, les partenaires sociaux et les OPCO au repérage des situations d'illettrisme, dans le cadre de la politique contractuelle, notamment des Engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) et des Contrats d'objectifs emploi formation (COEF) · Mise à disposition d'un kit pour sensibiliser les autres partenaires et prestataires du Département Entreprises de la DIRECCTE via les réseaux constitués : experts comptables, prestataires du Conseil en ressources humaines, Pôles de compétitivité... 	<ul style="list-style-type: none"> · PIC IAE · PIC : Pacte régional, 100% inclusion, repérer les Invisibles 	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de formations et de permanents des SIAE formés · Nombre d'OPCO sensibilisés · Nombre de réseaux sensibilisés · Nombre de COEF et d'EDEC incluant la lutte contre l'illettrisme
<p>DRAAF</p> <ul style="list-style-type: none"> · Communication sur l'illettrisme et la lutte contre l'illettrisme auprès des réseaux de partenaires professionnels historiques de l'enseignement. Action à rapprocher des objectifs du groupe de travail CREFOP-Illettrisme et de la Direccte. Courrier DRAAF/SRFD à quelques filières pour encourager à s'intéresser à la problématique illettrisme : URJA, UNEP, Coop de France (conventions de partenariat existantes). Intégration du sujet illettrisme et lutte contre l'illettrisme dans les collaborations avec ces branches · Incitation auprès de tous les établissements d'enseignement agricole publics et privés de la région (119) à accueillir/co-organiser un événementiel durant la semaine de lutte contre l'illettrisme (actions pouvant s'inscrire dans la mission d'animation des territoires confiée aux établissements d'enseignement agricole par le code Rural). Actions en lien étroit avec les CRI et les autres partenaires des territoires <p>Dans le cadre de la préparation à l'emploi,</p> <ul style="list-style-type: none"> · Sensibiliser les apprenants de la filière Bac Pro SAPAT (Services à la personne et au territoire) à la problématique de l'illettrisme et au repérage/accompagnement des publics en situation d'illettrisme · Inciter les équipes à intégrer cette approche dans la formation, à travers une pédagogie de projet ou un module à l'initiative de l'établissement · Encourager au partage de ces projets et modules, voire impliquer des équipes dans la construction d'un petit module de formation réalisé par les apprenants pour leurs pairs 	<p>Projet régional de l'enseignement agricole Auvergne-Rhône-Alpes 2017/2020</p> <p>Axe 1 – Répondre aux besoins de formation et de développement des territoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de réseaux partenaires sensibilisés (potentiellement 3 ou 4 à croiser avec actions CREFOP/Direccte) · Nombres d'événements JNAI ayant lieu dans des établissements d'enseignement agricole · Nombre d'équipes SAPAT investies dans la démarche, nombre de modules développés, nombre d'outils produits pour démultiplier (perspective année 2020/2021)

<i>Actions prévues</i>	<i>Articulation avec des acteurs et/ou des politiques publiques</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
PÔLE EMPLOI · Sensibilisation des conseillers dans le cadre de l'accord-cadre régional Pôle-Emploi et ANLCI	DR Pôle emploi CRI	· Nombre de conseillers pôle emploi sensibilisés ou à défaut nombre d'agences
CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE ET CRI · Sensibilisation des acteurs de la formation à se rapprocher des médiathèques et bibliothèques de leur territoire pour en faciliter l'accès à leur public	DRAC Facile à lire	· Nombre de sensibilisations réalisées
2. Sensibiliser / professionnaliser les acteurs qui accompagnent le public jeune		
CARIF-OREF VIA COMPÉTENCES · Référencement et capitalisation des ressources sur le raccrochage des jeunes sur le site pro (www.via-competences.fr) · Intégration d'une fiche spécifique à l'accompagnement des publics illettrés dans le répertoire des solutions · Intégration d'un item sur les compétences de base dans les enquêtes qualitatives et quantitatives sur les jeunes décrochés/raccrochés, chaque fois que cela est possible et pertinent	Convention Régionale pour l'insertion des jeunes PIC : Appel à projets "Repérage et mobilisation des invisibles" Politique de la ville	· Nombre d'outils référencés · Nombre de consultation des ressources · Nombre d'enquêtes ayant intégré un item sur les compétences de base
CONSEIL RÉGIONAL ET ÉDUCATION NATIONALE · Accompagnement des professionnels à travers le plan de professionnalisation de Via Compétences : inclure la sensibilisation à l'illettrisme dans ces formations · Répertoire des solutions : intégrer les formations compétences de base et projets (PIC à venir). · Sensibiliser les équipes de structures (E2C, CLEPT, lycées nouvelle chance...) aux situations d'illettrisme et organiser un relais/suivi des jeunes qui ne sont pas acceptés ou décrochent de ces parcours, avec les Centres ressources Illettrisme	Convention Régionale pour l'insertion des jeunes CRI	
DRAAF · Enquête auprès des établissements d'enseignement agricole sur la prise en charge des jeunes repérés en "Difficultés de lecture "lors de la JDC. (Possible travail en réseaux d'établissements) · Recherche de partenariat pour développer le goût de la lecture des jeunes (Lire et Faire lire, rapprochement avec les bibliothèques labellisées FAL, ...) · Soutien de la DRAAF/SRFD aux établissements ayant des projets autour de la lecture et valorisation des démarches · Lancement d'une prise en main de la démarche ANLCI "Renforcer les compétences de base des apprentis CBA", en lien avec l'AFEV	DRAAF ANLCI	· Enquête et analyse · Nombre de partenariats mis en place · Nombre de projets des établissements autour de la lecture. · Nombre de projets CBA initiés
DRJSCS · Actions à proposer et à articuler avec les groupes de travail de la Stratégie Pauvreté, pour les thématiques 10 "Parcours d'insertion : orientation, décloisonnement des parcours, accès aux solutions d'accompagnement et de formation", 11 "Offre d'accompagnement : garantie d'activité, IAE, essaimage des expérimentations", 13 "Formation travail social"et 15 "Engagement des entreprises"	Stratégie pauvreté (Garantie Jeunes avec Missions locales, Direccte) Politique de la ville	· Utiliser les indicateurs qui seront produits par les groupes de travail

<i>Actions prévues</i>	<i>Articulation avec des acteurs et/ou des politiques publiques</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
<p>ÉDUCATION NATIONALE Académie de Clermont-Ferrand</p> <ul style="list-style-type: none"> · Protocole de suivi des jeunes signalés lors des JDC en établissement scolaire : informations aux équipes pédagogiques / confirmation ou non du diagnostic/actions menées pour ces jeunes dans le cadre de l'accompagnement personnalisé · Travail spécifique à développer auprès des jeunes qui refusent de s'inscrire dans d'autres actions proposées par les équipes (profil de ces jeunes : peu d'appétence pour le scolaire, refus de s'impliquer,...) en s'appuyant sur divers acteurs pédagogiques (Psy EN, CPE, professeur tuteur) <p>Académie de Lyon</p> <ul style="list-style-type: none"> · Dans le cadre de la formation initiale des professeurs (INSPE et rectorat), création et institutionnalisation d'un module de sensibilisation aux problématiques de l'illettrisme. L'INSPE et le rectorat, à travers la délégation à la formation des personnels (DFIE), ont mis en place un pôle de professionnalisation qui regroupe universitaires, formateurs de l'INSPE, formateurs académiques des 1er et 2nd degrés, corps d'inspection et de personnels de direction. Tous ces acteurs interviennent indifféremment en formation initiale comme en formation continue, selon le principe de l'échange de service. Par exemple, un inspecteur peut intervenir dans une formation de master, et un universitaire dans une formation de personnels d'un collège ou d'une école 	Stratégies académiques	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de jeunes suivis et nombre de jeunes qui s'inscrivent dans les actions "autres" · Nombre et nature des modules créés en formation initiale des professeurs · Diminution du pourcentage de jeunes relevant des profils 1 à 4, et des profils 5A et 5B aux JDC
<p>ETABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL</p> <ul style="list-style-type: none"> · Poursuivre les séances de sensibilisation aux situations d'illettrisme pour les personnels qui accueillent les jeunes lors des JDC 	Etablissement du Service National	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de personnels sensibilisés
<p>SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE ET SERVICE NATIONAL UNIVERSEL</p> <ul style="list-style-type: none"> · Sensibilisation aux situations d'illettrisme pour les personnes qui accueillent les jeunes dans le cadre du Service militaire volontaire et du Service national universel 	Service militaire volontaire Service national universel Éducation Nationale	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de personnels sensibilisés
<p>PÔLE EMPLOI</p> <ul style="list-style-type: none"> · Inclure dans la sensibilisation des conseillers la question des jeunes décrocheurs 	Accord-cadre régional ANLCI-Pôle emploi Convention Régionale pour l'insertion des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de sensibilisations incluant cette question
<p>PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE</p> <ul style="list-style-type: none"> · Mise en place d'actions de formations par la PJJ à destination des éducateurs et professionnels intervenant auprès des jeunes confiés aux services de la PJJ Formations prévues : "2020-Le défi de l'inclusion des jeunes" Objectif : intégrer l'illettrisme aux formations en lien avec la santé prévues dans le catalogue 2021 du Pôle Territorial de Formation · Réaliser un diagnostic auprès des services de la PJJ afin d'évaluer le niveau de compréhension et de prise en compte de la problématique de l'illettrisme dans les prises en charge des jeunes confiés · Sensibiliser les professionnels en charge des jeunes confiés à la problématique de l'illettrisme par des actions auprès des services 	Schéma d'insertion de la PJJ	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de formations mises en place · Nombre de sensibilisations

<i>Actions prévues</i>	<i>Articulation avec des acteurs et/ou des politiques publiques</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
<p>CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE ET CRI Autres partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Information/sensibilisation pour mieux repérer les difficultés dans la maîtrise des compétences de base (Mission Locale, EPIDE, Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, ...) 	<p>Convention Régionale pour l'insertion des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de sensibilisations
3. Sensibiliser / professionnaliser les acteurs du milieu scolaire, préscolaire, périscolaire et du socio-culturel		
<p>DRAAF</p> <ul style="list-style-type: none"> · Sensibilisation des chefs d'établissements et personnels de direction (secrétaires généraux, directeurs CFA, CFPPA, exploitation et ateliers des établissements) à la problématique de l'illettrisme chez les familles des apprenants, par des interventions de la DRAAF/SRFD lors de regroupements de directeurs (1ère initiation, définition, chiffres, diaporama simple à construire avec un CRI) · Actions de sensibilisation et de formation des personnels de l'enseignement agricole, personnels enseignants, formateurs, administratifs (actions DRFC/FORMCO ou en collaboration avec les services académiques et DSDEN sur les territoires dans le cadre des relations entre autorités académiques sur la région) · Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, sensibilisation des apprenants de l'enseignement agricole à la problématique de l'illettrisme afin qu'ils soient eux-mêmes vigies et appui, notamment dans leurs familles. Sensibilisation possible lors des journées de formations des délégués élèves ou lors du CRDEEEAP (Conseil régional des délégués élèves et étudiants de l'enseignement agricole public) · Valorisation des outils de repérage et d'accompagnement de l'illettrisme auprès des formateurs des centres de formation pour adultes de l'enseignement agricole, des accompagnateurs VAE... 	<p>Projet régional de l'enseignement agricole Auvergne-Rhône-Alpes 2017/2020 Valeurs communes de l'enseignement agricole : Valeur n° 2 : La reconnaissance de l'engagement à tous les niveaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de chefs d'établissements et personnels de direction sensibilisés (potentiel : 119 établissements) · Nombre de personnels formés · Nombre d'apprenants sensibilisés · Nombre d'informations relayées par la DRAAF/SRFD auprès des centres, en fonction des sollicitations de communication des partenaires (CRI, Direccte, CREFOP...)
<p>DRAC</p> <ul style="list-style-type: none"> · Intégrer la thématique de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme dans les formations des professionnels du livre en Auvergne-Rhône-Alpes · Intégrer un volet Prévention et lutte contre l'illettrisme dans les contrats de territoire 	<p>DRAC – Contrats territoire-lecture et Contrats départementaux lecture-itinérance</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de formations ayant intégré la problématique
<p>DRJSCS</p> <ul style="list-style-type: none"> · Actions à proposer et à articuler avec les groupes de travail de la Stratégie pauvreté portant sur la thématique 2 "Plan de formation des professionnels de la petite enfance en lien avec l'Éducation Nationale" et la thématique 13 "Formation travail social" 	<p>Stratégie pauvreté (formation des professionnels petite enfance)</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les indicateurs qui seront produits par les groupes de travail

<i>Actions prévues</i>	<i>Articulation avec des acteurs et/ou des politiques publiques</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
<p>ÉDUCATION NATIONALE Région académique Auvergne-Rhône-Alpes</p> <ul style="list-style-type: none"> · Poursuite de la sensibilisation et de la formation des personnels de l'Éducation nationale dans le cadre du plan de formation académique sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme <p>Académie de Clermont-Ferrand</p> <ul style="list-style-type: none"> · Poursuivre l'intégration des thématiques Prévention et lutte contre l'illettrisme dans les actions de formation sur la difficulté scolaire et le décrochage par bassin, par établissement, par équipe (axes prioritaires dans l'académie à tout niveau scolaire et une chargée de mission sur cette question) · Sensibiliser les personnels qui interviennent dans les divers dispositifs de "retour à l'école "et les équipes dans la prise en charge · Développer une sensibilisation des intervenants en établissement scolaire : Devoirs faits, RASED 1er degré, etc. · Développer et instituer des formations sur l'illettrisme dans le cadre des réseaux d'Éducation prioritaire : groupe académique de formateurs <p>Académie de Grenoble – Année scolaire 2019-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> · Organisation d'un séminaire académique à destination des corps d'encadrement pour les sensibiliser à l'illettrisme et leur présenter des actions de prévention qui sont efficaces et qui peuvent essayer. · Création d'une plateforme-ressources en ligne, destinée à l'ensemble des personnels (1er et 2nd degrés), répertoriant des ressources sur la prévention de l'illettrisme (description d'actions qui réussissent, bibliographie spécifique, etc.), en s'appuyant sur une capitalisation des actions et des ressources issues des circonscriptions de l'académie <p>Académie de Lyon</p> <ul style="list-style-type: none"> · Création d'une sensibilisation aux situations d'illettrisme dans le cadre de la formation des Psy-En des 1^{er} et 2^e degré · Poursuite et institutionnalisation d'une formation sur l'illettrisme à destination des formateurs académiques · Poursuite et développement de l'information et des formations à destination des personnels d'encadrement · Développement d'une sensibilisation des intervenants en établissement scolaire : Devoirs faits, RASED 1er degré, etc. · Développer et instituer des formations sur l'illettrisme dans le cadre des réseaux d'Éducation prioritaire : comité académique pour l'éducation prioritaire, comités de pilotage restreints, réseaux, coordonnateurs de réseau 	<p>Stratégies académiques : Plans de formation académiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre d'enseignants sensibilisés. · Nombre de formations portant sur l'enseignement des compétences déficitaires (JDC) · Diminution du pourcentage de jeunes relevant des profils 1 à 4, et des profils 5A et 5B aux JDC · Nombre d'actions de formation et nombre de personnels formés par session · Nombre de dispositifs de parentalité créés et nombre de parents concernés · Nombre d'établissements sensibilisés · Nombre de formations intégrant la question de l'illettrisme · Catégories de personnels concernés et éventuellement effectifs · Diminution du pourcentage de jeunes relevant des profils 1 à 4, et des profils 5A et 5B aux JDC
<p>CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE ET CRI</p> <ul style="list-style-type: none"> · Sensibilisation des acteurs des Espaces France Service · Sensibilisation des acteurs des centres sociaux, en partenariat avec l'Union régionale des Centres sociaux 	<p>CPER – HINAURA</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de sensibilisations des acteurs des Espaces France Service · Nombre de sensibilisation des acteurs de centres sociaux
<p>AUTRES ACTEURS À SENSIBILISER</p> <ul style="list-style-type: none"> · Cités Éducatives · Collectivités territoriales – Plan de formation (pour les ATSEM par exemple) 	<p>Politique de la ville Conseils Départementaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de personnes sensibilisées

Priorité n°2 : Mobilisation et accompagnement des personnes

Repérer, mobiliser et accompagner les personnes en situation d'illettrisme sont autant d'actions qui concourent à la construction d'un parcours personnalisé et durable. Les quatre objectifs associés à cette priorité visent l'outillage des acteurs qui sont au contact de ce public.

A travers les projets d'actions présentés ci-dessous, il s'agit de proposer des solutions, parfois expérimentales, des modalités innovantes pour permettre aux acteurs de mobiliser et d'accompagner effectivement les personnes dans le cadre de leurs missions.

<i>Actions prévues</i>	<i>Articulation avec des acteurs et/ou des politiques publiques</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
1. Repérer et mobiliser les personnes en situation d'illettrisme en explorant les listes de présentation à des concours, en répertoriant les personnes qui échouent à des tests d'entrée en formation...		
CONSEIL RÉGIONAL <ul style="list-style-type: none"> · Sensibilisation des acteurs de l'IAE à la lutte contre l'illettrisme par les Centres Ressources Illettrisme · Déploiement des CARED option CléA avec un rôle spécifique des CRI pour faciliter le repérage, la mobilisation et l'intégration de personnes en situation d'illettrisme sur le dispositif 	Conseil Régional	Plan de formation des salariés de l'IAE : <ul style="list-style-type: none"> · Indicateurs à co-construire avec les OPCO et les réseaux de l'IAE CARED Option CléA : <ul style="list-style-type: none"> · Nombre d'évaluations préalables CléA pour un public relevant du cadre de référence de l'ANLCl (attendu : 5) · Nombre d'outils créés (attendu = 4 : prescripteurs/OF/ entreprises/ autres CRI)
DIRECCTE <ul style="list-style-type: none"> · Apporter un appui aux branches, partenaires sociaux et OPCO qui souhaitent développer l'accompagnement des publics dans le cadre de la politique contractuelle, notamment des Engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) et des Contrats d'objectifs emploi formation (COEF), suite aux sensibilisations sur le repérage des situations d'illettrisme réalisées auprès d'eux · Apporter un appui aux réseaux, partenaires et prestataires du Département Entreprises de la DIRECCTE via les réseaux constitués (experts comptables, prestataires du Conseil en ressources humaines, Pôles de compétitivité...) qui souhaitent développer un accompagnement des publics, suite à leur sensibilisation 	PIC : Pacte régional, 100% inclusion, repérer les Invisibles	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de projets accompagnés · Nombre de projets accompagnés
DRAAF <ul style="list-style-type: none"> · Favoriser la connaissance de l'ANLCl et de ses nombreux outils par les directeurs de centres de formation pour adultes et de leurs équipes afin de mieux les préparer à accueillir, repérer et accompagner les publics en retour en formation confrontés à une situation d'illettrisme, à travers une sensibilisation régionale (ANLCl sollicitée). Inciter les centres de formation à prendre en main et utiliser ces outils. · Sensibiliser les personnels DRAAF/SRFD ayant des relations directes avec les usagers de l'enseignement agricole (parents d'élèves, demandeurs Certiphyto...) à simplifier les communications avec les usagers, notamment par écrit (courrier, mail) ou par téléphone 	DRAAF ANLCl	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de centres de formation entrant dans une démarche plus active de repérage et accompagnement de l'illettrisme dans leurs pratiques pédagogiques · Nombre de personnels SRFD sensibilisés

<i>Actions prévues</i>	<i>Articulation avec des acteurs et/ou des politiques publiques</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
<p>DRJSCS</p> <ul style="list-style-type: none"> · Actions à proposer et à articuler avec les groupes de travail de la Stratégie Pauvreté, pour les thématiques 2 "Plan de formation des professionnels de la petite enfance", 10 "Parcours d'insertion", 11 "Offre d'accompagnement" et 13 "Formation travail social" 	Stratégie pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les indicateurs qui seront produits par les groupes de travail
<p>ÉDUCATION NATIONALE</p> <ul style="list-style-type: none"> · Dans le 1er et le 2e degré, recentrer les dispositifs existants sur l'apprentissage des compétences déficitaires pour les élèves dont les résultats en lecture sont les plus faibles : aide personnalisée, remises à niveau, accompagnement éducatif <p>Académie de Clermont-Ferrand et de Lyon</p> <ul style="list-style-type: none"> · Poursuite du travail avec les responsables des plateformes d'insertion et des GRETA pour mieux prendre en compte cette question : travail ancien mené depuis plusieurs années (Cf – Plan antérieur de prévention et de lutte contre l'illettrisme) et réactivé chaque année <p>Académie de Clermont-Ferrand</p> <ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les évaluations nationales pour mieux diagnostiquer les élèves en difficulté et lister les actions d'accompagnement pouvant être réalisées pour les prendre en charge (par exemple dispositif Devoirs faits) 	Stratégies académiques	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre d'établissement et/ou d'actions faisant l'objet d'une information ou d'une sensibilisation sur ce recentrage. · Nombre d'actions centrées sur les compétences déficitaires (JDC) · Diminution du pourcentage de jeunes relevant des profils 1 à 4, et des profils 5A et 5B aux JDC · Nature et nombre d'actions impliquant les GRETA et les plateformes d'insertion · Nombre d'élèves repérés et d'actions de prise en charge
<p>ETABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL</p> <ul style="list-style-type: none"> · Repérage lors de tests de compréhension et de maîtrise du français organisés pendant les JDC et SNU, lors des phases expérimentales et à la suite de celles-ci · Communication des coordonnées des jeunes repérés vers les organismes concernés : Éducation nationale, DRAAF, enseignement privé, CFA... · Repérages complémentaires lors d'entretiens avec les jeunes décrocheurs et transmission des données aux PSAD · Continuer à intégrer aux messages transmis aux jeunes lors des JDC des informations sur les relais qu'ils peuvent solliciter pour se former sur les compétences de base (Mission locale, établissements scolaires...) 	Etablissement du Service National Service National Universel	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de signalements · Réduction du délai de transmission des coordonnées des jeunes aux organismes concernés · Nombre de jeunes en repérage complémentaire
2. Accompagner en s'appuyant sur le partenariat local à toutes les étapes du parcours de la personne (du repérage à l'insertion)		
<p>DIRECCTE</p> <ul style="list-style-type: none"> · Expérimentation dans le cadre de l'axe 3 du PIC permettant pour ces publics par exemple de développer de nouvelles ingénieries de parcours intégrés sans couture de l'amont à la qualification jusqu'à l'insertion, et d'inscrire l'accompagnement pendant la formation dans une approche pédagogique intégrée. · Valorisation des actions innovantes auprès des réseaux de la formation professionnelle 	PIC Axes 2 et 3 Stratégie pauvreté Conseils de départements : Programmes territoriaux d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de personnes concernées par les expérimentations
<p>DRJSCS</p> <ul style="list-style-type: none"> · Actions à proposer et à articuler avec les groupes de travail de la Stratégie Pauvreté, pour les thématiques 10 "Parcours d'insertion", et 11 "Offre d'accompagnement" 	Stratégie pauvreté Politique de la ville	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les indicateurs qui seront produits par les groupes de travail

<i>Actions prévues</i>	<i>Articulation avec des acteurs et/ou des politiques publiques</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
<p>ÉDUCATION NATIONALE</p> <p>Académie de Grenoble – Année scolaire 2019-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les évaluations nationales pour mieux diagnostiquer les élèves en difficulté et lister les actions d'accompagnement pouvant être réalisées pour les prendre en charge (par exemple dispositif Devoirs faits) <p>Académie de Lyon</p> <ul style="list-style-type: none"> · Développer les partenariats entre établissements scolaires et partenaires de proximité au service de la lecture. Informer les équipes en établissement sur les partenariats, aider à la mise en relation, construire des protocoles d'accompagnement des élèves en difficulté avec la lecture · En relation avec le Centre du Service National, assurer la traçabilité des résultats des tests JDC depuis le CSN jusqu'aux établissements scolaires. Vérifier et développer la prise en charge dans le cadre des enseignements et des dispositifs de la difficulté identifiée lors des JDC · Prendre en considération les territoires de l'académie les plus affectés par des résultats faibles aux JDC. Accompagner les équipes, développer les dispositifs et recentrer l'existant sur les compétences prioritaires en lecture 	Stratégies Académiques	<ul style="list-style-type: none"> · Création de la liste des actions d'accompagnement pour prendre en charge · Nombre d'établissements ayant un partenariat · Nombre d'établissements créant un partenariat · Nombre d'établissements sensibilisés à la prise en considération des tests JDC · Nombre d'actions entreprises à destination des jeunes concernés par des résultats faibles aux JDC · Nombre d'actions centrées sur les compétences déficitaires (JDC) · Diminution du pourcentage de jeunes relevant des profils 1 à 4, et des profils 5A et 5B aux JDC
<p>SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> · Transmettre les coordonnées des jeunes non acceptés car trop en difficulté avec les compétences de base à des relais territoriaux (Centre ressources illettrisme, Mission locale, ...) 	Service Militaire Volontaire Service National Universel	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de jeunes contactés et réorientés
<p>CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE ET CRI</p> <ul style="list-style-type: none"> · Inclure les Centres ressources Illettrisme dans une instance locale par an a minima, pour aborder la question de l'illettrisme chez les jeunes et échanger sur les solutions 	Convention régionale pour l'insertion des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> · Participation d'un centre ressources Illettrisme à l'instance territoriale
3. Développer des actions innovantes pour mobiliser les personnes		
<p>CONSEIL RÉGIONAL</p> <ul style="list-style-type: none"> · Le déploiement des expérimentations dans le cadre du CARED option CléA s'appuie sur des structures (IAE), des thématiques (illettrisme) ou des secteurs (industrie) où des leviers semblent particulièrement mobilisables pour mettre en œuvre les actions 	Conseil régional	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre d'évaluations préalables CléA pour un public relevant du cadre de référence de l'ANLCI (attendu : 5) · Nombre d'outils créés (attendu = 4 : prescripteurs/OF/ entreprises/ autres CRI)
<p>DIRECCTE</p> <ul style="list-style-type: none"> · Expérimentation dans le cadre de l'axe 3 du PIC visant à favoriser le développement de nouvelles approches collaboratives apprenantes 	PIC Axe 3, 100% inclusion Repérage des publics invisibles.	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de personnes concernées par les expérimentations

<i>Actions prévues</i>	<i>Articulation avec des acteurs et/ou des politiques publiques</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
<p>DRAAF</p> <ul style="list-style-type: none"> · Encourager toutes les démarches pédagogiques innovantes, utilisant ou non le numérique, qui favorisent l'accès à la lecture, l'acquisition des compétences de base, l'accès des publics à besoins éducatifs particuliers à certaines qualifications ou reconnaissance de compétence 	<p>Projet régional de l'enseignement agricole Auvergne-Rhône-Alpes 2017/2020 Axe 2 – Placer l'innovation au cœur des apprentissages Axe transversal : le développement des usages du numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de projets d'expérimentation pédagogique déposés et menés en lien avec la lecture ou l'accès aux compétences de base
<p>ÉDUCATION NATIONALE Académie de Clermont-Ferrand et de Lyon</p> <ul style="list-style-type: none"> · S'appuyer sur les résultats des actions développées par la CARDIE pour former et essaimer · Accompagner les réseaux de l'Éducation prioritaire pour le recentrage des actions, des dispositifs et des enseignements sur les objectifs prioritaires en lecture en fonction des compétences déficitaires 	<p>Stratégies académiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de réseaux d'Éducation prioritaire sensibilisés · Nombre d'actions recentrées sur les priorités de prévention de l'illettrisme (compétences déficitaires cf. JDC) · Diminution du pourcentage de jeunes relevant des profils 1 à 4, et des profils 5A et 5B aux JDC
<p>CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE ET CRI</p> <ul style="list-style-type: none"> · Organiser le dialogue et l'échange d'expérience entre les actions innovantes de l'axe 3 du Pacte régional du PIC et les projets CARDIE des Académies de la région <p>Propositions d'actions issues des journées régionales :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Élaborer et expérimenter une charte pour l'accueil et la prise en compte de l'illettrisme dans l'accompagnement et la mobilisation des personnes (pour les organismes volontaires) · Expérimenter le suivi et l'accompagnement des personnes au sein des plateformes d'accueil et d'orientation (animées par les CRI) 	<p>ANLCI PIC Axe 3 : expérimentation sur les territoires dotés de plates-formes</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de rencontres d'échange d'expérience · Expérimentation d'une charte · Nombre de personnes accompagnées
<p>4. Décloisonner les pratiques pour mieux mobiliser et accompagner</p>		
<p>CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE ET CRI</p> <ul style="list-style-type: none"> · Organiser des échanges de pratiques et des rencontres, inter-institutionnels, pour favoriser le décloisonnement des acteurs et la mobilisation des publics (avec PJJ, MSAP, EFS, Missions Locales, ...) 	<p>ANLCI</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de rencontres, d'institutions et de participants par territoire

Priorité n°3 : Formation – dispositifs

Renforcer l'accès des publics aux dispositifs est une des priorités du plan régional. Pour y parvenir, il est nécessaire d'augmenter la visibilité des actions et d'adapter les dispositifs aux besoins des personnes, que ce soit dans le cadre de la prévention des situations d'illettrisme ou la lutte contre l'illettrisme. L'objectif global est ici de permettre l'accès des personnes à des solutions de prise en charge de leur difficulté et également de les étayer pendant tout le parcours de formation.

La priorité Formation-Dispositifs se décline en cinq objectifs.

<i>Actions prévues</i>	<i>Articulation avec des acteurs et/ou des politiques publiques</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
1. Renforcer la lisibilité de l'offre de formation		
CARIF-OREF VIA COMPÉTENCES <ul style="list-style-type: none"> · Élaboration d'une Cartographie de l'offre de formation continue, initiale et en apprentissage · Cartographie des organismes de formation CléA · Optimisation du référencement des formations "illettrisme "en lien avec Parlera.fr · Référencement de l'offre de formation issue de la mise en œuvre du PACTE/PIC · Répertoire des dispositifs et services mobilisés pour l'accompagnement des jeunes décrocheurs 	Etat-Région Site parlera .fr, Via Compétences, HINAURA Pacte régional-PIC	<ul style="list-style-type: none"> · Actualisation des cartographies
CONSEIL RÉGIONAL <ul style="list-style-type: none"> · Renforcer la visibilité des offres de formation, (traduite par un renforcement des missions confiées aux CRI par le Conseil régional) 	Conseil Régional Site parlera.fr	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de ressources/outils créés ou actualisés · Nombre de sollicitations par an · Nombre de journées de formation ou de sensibilisation animées · Nombre de réunions (partenaires extérieurs) auxquelles ils sont associés et auxquelles ils participent · Nombre de projets accompagnés par les CRI
2. Contribuer à l'adaptation des formations aux personnes en situation d'illettrisme		
CONSEIL RÉGIONAL <ul style="list-style-type: none"> · Développer des outils à l'attention des organismes de formation pour adapter les formations aux personnes en situation d'illettrisme dans le cadre des CARED option CléA 	CARED option CléA (Conseil régional)	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre d'évaluations préalables CléA pour un public relevant du cadre de référence de l'ANLCI (attendu : 5) · Nombre d'outils créés (attendu = 4 : prescripteurs/OF/ entreprises/ autres CRI

<i>Actions prévues</i>	<i>Articulation avec des acteurs et/ou des politiques publiques</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
CPRDFOP / GROUPE DE TRAVAIL CREFOP - ILLETTRISME · Identifier des actions-phares, qui ont bien fonctionné et permettant de définir ce qui fait levier et d'en identifier les partenaires opérationnels	CPRDFOP Fiche II-2-2	· Identification d'actions et mutualisation
DRAAF · Former plus particulièrement les enseignants et formateurs intervenant dans les formations niveau CAP, dont les publics actuels sont en situation de grande fragilité face aux apprentissages (échec scolaire, besoins éducatifs particuliers importants, primo-arrivants) à la problématique de l'illettrisme et leur donner des outils pour bien travailler sur les compétences de base au-delà des compétences visées par les référentiels de formation professionnelle. Encourager les innovations et expérimentations, si possible avec l'appui de l'enseignement agricole, pour adapter la pédagogie à ces questions	DRAAF ANLCI	· Part des enseignants formateurs de CAPA ayant suivi une formation proposée · Nombre d'expérimentations lancées · Nombre d'expérimentations appuyées par l'Inspection de l'Enseignement agricole
PÔLE EMPLOI · Accord-cadre régional Pôle-Emploi et ANLCI, dont une partie a pour objectif d'appuyer la constitution de cahiers des charges formation en y incluant les besoins spécifiques du public en situation d'illettrisme	Pacte Régional du PIC, axes 2 et 3	· Partenariat dans la construction de cahiers des charges
Propositions d'actions issues des journées régionales · Accompagner les formateurs et organismes de formation à adapter leur offre aux besoins du public pour que les actions permettent de développer les compétences de base et numériques	PIC : Pacte régional, Axes 2 et 3	· Mise en place d'accompagnements et nombre de formations/accompagnement
3. Renforcer l'accès à la formation des publics en insertion par l'activité économique, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA...		
CONSEIL RÉGIONAL · Plan de professionnalisation des salariés en insertion : articulation de la réflexion sur la mise en œuvre des compétences et savoirs de base dans le cadre du plan de professionnalisation des salariés en insertion · CARED option CléA (38) : faciliter l'accès des salariés en SIAE à l'emploi durable via une double approche formative (compétences et savoirs de base et métiers)	Conseil régional, OPCO,... (Formations publics en SIAE)	Plan de formation professionnels IAE : · Indicateur à co-construire avec les OPCO et les réseaux de l'IAE CARED Option CléA : · Nombre d'évaluations préalables CléA pour un public relevant du cadre de référence de l'ANLCI (attendu : 5) · Nombre d'outils créés (attendu = 4 : prescripteurs/OF/ entreprises/ autres CRI)
DIRECCTE · Favoriser la formation des salariés en IAE (AAP IAE)	PIC Pacte Régional Axe 2 Financer de nouveaux parcours de formation et d'accompagnement vers l'emploi durable	· Nombre de salariés formés
DRJSCS · Actions à proposer et à articuler avec les groupes de travail de la Stratégie Pauvreté, pour les thématiques 10 "Parcours d'insertion ", 11 "Offre d'accompagnement "et 13 "Formation travail social"	Stratégie pauvreté Politique de la ville	· Utiliser les indicateurs qui seront produits par les groupes de travail

<i>Actions prévues</i>	<i>Articulation avec des acteurs et/ou des politiques publiques</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
4. Développer les actions qui favorisent la scolarité des enfants en incluant leurs parents, comme les Actions Éducatives Familiales, en incluant le public des collégiens et en les déployant géographiquement		
<p>DRJSCS</p> <ul style="list-style-type: none"> · Actions à proposer et à articuler avec les groupes de travail de la Stratégie pauvreté, pour les thématiques 3 "Développement de l'offre parentalité / centres sociaux "et 7 "Réussite scolaire et pauvreté : territoires haute qualité éducative, expérimentation relative à la mixité sociale dans l'Éducation nationale, santé scolaire, etc." 	<p>Stratégie pauvreté Centres sociaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser des indicateurs retenus par les groupes de travail
<p>ÉDUCATION NATIONALE Académie de Grenoble – année scolaire 2019-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> · Réaliser un état des lieux des actions réalisées à destination des parents (comme par exemple la mallette des parents) dans l'objectif de repérer et valoriser ces actions, qui seront présentées également lors du séminaire des corps d'encadrement prévu par ailleurs. Moyen : enquête en ligne à destination des établissements de l'académie <p>Académie de Lyon</p> <ul style="list-style-type: none"> · Sensibilisation des équipes menant des actions pour associer les parents : mobiliser les parents, même les plus fragiles, pour les associer dans le travail sur les compétences de base (divers projets d'école, de collègues qui prennent en compte cette dimension et qui proposent même aux parents faibles lecteurs des ateliers de travail avec leurs enfants) · Développer et créer les instances d'écoute et d'échange avec les familles, notamment en collège, prise en considération des spécificités du collégien et de l'adolescent pour l'implication des parents dans sa scolarité et les relations avec l'établissement scolaire · Sensibilisation des chefs d'établissements dans l'objectif, notamment, de réfléchir au déploiement d'AEF au collège · S'appuyer sur les dispositifs de parentalité en établissement pour développer le repérage et l'aide aux personnes en difficulté avec l'écrit : "espaces parents ", "salons parents ", "cafés des parents ", "forums ", "rencontres, soirées et débats ". L'accueil des familles doit constituer un lieu privilégié pour identifier les personnes en situation d'illettrisme et d'illectronisme <p>L'objectif d'inclure le public des collégiens dans le public des actions éducatives familiales est en projet mais nécessite de réfléchir à des modalités permettant d'impliquer les parents dans la démarche, tout en préservant le cheminement de leur enfant, adolescent, dans sa prise d'autonomie.</p>	<p>Stratégies académiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Réalisation de l'état des lieux sous la forme d'une enquête en ligne · Création de groupe(s) de réflexion sur les AEF au collège · Nombre d'actions de mobilisation des parents et nombre de parents concernés · Nombre de dispositifs de parentalité en collège et effectif des familles impliquées · Nombre de création d'AEF en collège. · Nombre de parents repérés et engagés dans une aide ou une action pour se former

<i>Actions prévues</i>	<i>Articulation avec des acteurs et/ou des politiques publiques</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
5. Favoriser le goût de la lecture et de l'écriture dès l'enfance et tout au long de la vie		
<p>DRAC Mener une politique incitative de développement de la lecture auprès des collectivités territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> · À travers les opérations et dispositifs nationaux (Premières pages, Nuit de la lecture) · En développant et améliorant les dispositifs permettant la présence des écrivains sur les territoires : résidences de création, résidences mission, compagnonnage 	<p>Contrats territoire-lecture / Contrats départementaux Lecture Itinérance Premières pages</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre d'opérations et de dispositifs concernés
<p>DRJSCS</p> <ul style="list-style-type: none"> · Actions à proposer et à articuler avec les groupes de travail de la Stratégie pauvreté, pour les thématiques 1 "Développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et de la mixité sociale" et 2 "Plan de formation des professionnels de la petite enfance en lien avec l'Éducation nationale" 	<p>Stratégie Pauvreté (formation professionnels EAJE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les indicateurs qui seront produits par les groupes de travail
<p>ÉDUCATION NATIONALE Académie de Clermont-Ferrand</p> <p>Actions multiples menées à l'échelle des bassins, des établissements impulsées par les corps d'inspection sur tous les territoires, à diverses échelles, en partenariat ou pas avec des acteurs pluriels (acteurs du monde de la culture, acteurs associatifs, etc...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Action systématique de sensibilisation des chefs d'établissement lors des premières réunions de bassin de l'année scolaire · Recensements et développement des actions menées en direction des parents afin de mieux prendre en compte, voire de prendre en compte, la question de la relation à l'écrit des adultes référents de l'enfant (école ouverte aux parents, ateliers parents, goûter parents, etc.) · Cartographier ou lister les actions existantes pour assurer leur visibilité, les promouvoir et en faire "une pépinière d'idées" <p>Académie de Grenoble – année scolaire 2019-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> · Établir une cartographie des actions mises en place qui encouragent le goût de la lecture et de l'écriture et montrer leur plus-value pour les élèves les plus en difficulté. Moyen : enquête en ligne auprès des écoles et collèges de l'académie, permettant de visibiliser les actions et d'identifier globalement leur efficacité <p>Académie de Lyon</p> <ul style="list-style-type: none"> · Dans le cadre des dispositifs et des actions existantes, (quart d'heure de lecture, "Silence on lit ! ", forums lecture, etc.), vérifier et s'assurer de la prise en charge et de l'accompagnement des élèves en difficulté avec la lecture 	<p>Stratégies Académiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de chefs d'établissement sensibilisés · Nombre d'actions en direction des parents · Cartographie des actions existantes · Nombre et dénomination des actions mises en place · Nombre d'élèves concernés · Nombre d'établissements et d'actions de sensibilisation et, éventuellement, effectifs d'élèves concernés · Diminution du pourcentage de jeunes relevant des profils 1 à 4, et des profils 5A et 5B aux JDC
<p>CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE ET CRI</p> <ul style="list-style-type: none"> · Favoriser des actions développant le goût de la lecture et de l'écriture, avec divers acteurs 	<p>ANLCI Schémas des services aux familles Conseils Départementaux</p>	

Priorité n°4 : Numérique

Aujourd'hui, le numérique est omniprésent dans toutes les sphères de la vie des personnes : les formalités administratives se dématérialisent, le suivi de la scolarité des enfants est accessible via une plateforme en ligne, la plupart des situations professionnelles, même pour les métiers de premier niveau de qualification, requièrent un minimum de compétences numériques.

Pour cette priorité du Plan régional, l'enjeu est de permettre l'inclusion numérique des personnes, quels que soient leur âge et leur situation.

De par sa transversalité, la priorité numérique rejoint les autres priorités du plan et ses 5 objectifs relèvent des mêmes grandes thématiques : sensibiliser, professionnaliser, rendre visibles les solutions qui existent, renforcer l'accès à la formation.

Pour autant, et c'est pour cela que c'est une priorité en tant que telle, le numérique est aussi spécifique dans le sens où les acteurs qui y agissent sont, pour certains, novices au regard de la question de l'illettrisme. Les partenariats destinés à faire des ponts entre illettrisme et illettrisme, déjà amorcés dans le plan précédent sont à poursuivre.

<i>Actions prévues</i>	<i>Articulation avec des acteurs et/ou des politiques publiques</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
1. Sensibiliser les acteurs de l'inclusion numérique		
CARIF-OREF VIA COMPÉTENCES <ul style="list-style-type: none"> · Lancement du projet "Prendre le virage du numérique" à destination des acteurs de l'AIO : recenser et qualifier les ressources numériques ; accompagner les usages · Projet de création d'une session de formation spécifique (qui fera partie du plan de professionnalisation) sur l'illectronisme à destination des conseillers AIO 	Etat – Région	<ul style="list-style-type: none"> · Indicateurs à construire
CONSEIL RÉGIONAL <ul style="list-style-type: none"> · Élargir la convention avec les CRI à la problématique de l'illectronisme (traduite par une évolution des missions confiées aux CRI par le Conseil régional) 	Conseil Régional	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de ressources/outils créés ou actualisés · Nombre de sollicitations par an · Nombre de journées de formation ou de sensibilisation animées · Nombre de réunions (partenaires extérieurs) auxquelles ils sont associés et auxquelles ils participent · Nombre de projets accompagnés par les CRI

<i>Actions prévues</i>	<i>Articulation avec des acteurs et/ou des politiques publiques</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
<p>DRAC Sensibiliser les bibliothèques à la question de l'inclusion numérique et au rôle qu'elles sont amenées à jouer dans des dispositifs territoriaux partagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Inclure cette thématique dans les formations dispensées par les organismes de formation présents en région (Médiat et Enssib) · Aider les bibliothèques à clarifier leur positionnement, notamment par le biais de la charte en projet au Ministère de la culture · Intégrer un volet Inclusion numérique dans les contrats territoire lecture 	<p>Plan bibliothèques Contrats territoire-lecture / Contrats départementaux Lecture Itinérance</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de sensibilisations menées
<p>DRAAF</p> <ul style="list-style-type: none"> · A travers la sensibilisation et la formation (personnels de direction, enseignants et formateurs), insister sur le volet numérique et sur la potentielle difficulté d'assurer un lien avec les familles en situation d'illectronisme via des outils tels que l'ENT 	<p>Projet régional de l'Enseignement agricole : axe transversal sur le développement des usages du numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Présence d'un volet illectronisme dans les formations et sensibilisations (cf. Indicateurs précédents)
<p>ÉDUCATION NATIONALE Académie de Lyon</p> <ul style="list-style-type: none"> · Dans les formations au numérique dispensées auprès des personnels par la délégation académique au numérique éducatif (DANE), inclure une sensibilisation à l'illectronisme (séminaires, modules de formation, etc.) 	<p>Stratégies Académiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de formations concernées / créées
<p>HINAURA – HUB POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES</p> <ul style="list-style-type: none"> · Développement sur la région de formations à destination des professionnels intervenant auprès des publics les plus en difficultés dans leurs usages du numérique <p>Ces formations seront hybridées, c'est à dire une partie en présentiel animée par un formateur et une partie sur une plateforme de formation en ligne</p> <p>Lors de la création des contenus pédagogiques, une attention particulière sera donnée à la question de l'illectronisme dans le cadre de chacun de ces parcours</p> <p>Cette première brique de sensibilisation pourra conduire les professionnels à suivre un parcours plus poussé, s'ils souhaitent renforcer leurs compétences sur l'illectronisme (repérage des situations de difficultés, orientation vers un réseau d'acteurs adaptés)</p>	<p>Plan pour un numérique inclusif / 1. Détecter les publics / Objectif : Permettre aux personnes en contact avec des publics en difficulté de les diagnostiquer</p> <p>HUB ARA : HINAURA Espaces France Service, travailleurs sociaux, ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre d'actions intégrant la problématique de l'illectronisme
2. Intégrer le numérique et l'illectronisme dans les sensibilisations à l'illectronisme		
<p>CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE ET CRI</p> <ul style="list-style-type: none"> · Insérer dans les déroulés des sensibilisations la problématique de l'illectronisme et les solutions existantes 	<p>ANLCI</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Création d'un groupe de travail · Production de messages clés sur le sujet
<p>PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE</p> <ul style="list-style-type: none"> · Intégrer la notion d'illectronisme dans les formations proposées par la PJJ à destination des éducateurs et professionnels intervenant auprès des jeunes confiés aux services de la PJJ · La formation "Le numérique comme outil d'inclusion "mise en place en mars 2019 par le PTF pourrait être reconduite 	<p>Protection judiciaire de la jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de formations intégrant l'illectronisme

<i>Actions prévues</i>	<i>Articulation avec des acteurs et/ou des politiques publiques</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
3. Favoriser le développement des compétences numériques de base		
CONSEIL RÉGIONAL <ul style="list-style-type: none"> Action CARED Clé A axée illettronisme (63) : faciliter l'accès de publics fragilisés à l'emploi durable via une double approche formative (compétences et savoirs de base et métiers) et en prenant en compte la problématique de l'illettrisme numérique 	CARED option Clé A (Conseil Régional)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'évaluations préalables CléA pour un public relevant du cadre de référence de l'ANLCI (attendu : 5) Nombre d'outils créés (attendu = 4 : prescripteurs/OF/ entreprises/ autres CRI)
DIRECCTE <ul style="list-style-type: none"> Intégration de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme dans la formation expérimentée en 2019-2020, sur la Transformation numérique des entreprises, en collaboration avec l'université de Lyon Amener les porteurs de projets à prendre en compte la problématique de l'illectronisme dans les actions en lien avec la transition numérique, tout en en faisant un levier pour identifier les difficultés face aux compétences de base et en anticipant les solutions formatives 	Plan de transformation numérique des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sessions réalisées Nombre de participants aux sessions de formation Nombre de projets initiés intégrant l'illectronisme
DRAAF <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, sensibilisation des apprenants de l'enseignement agricole à la problématique de l'illectronisme afin qu'ils soient eux-mêmes vigies et appui, notamment dans leurs familles. Sensibilisations possibles lors des journées de formations des délégués élèves ou lors du CRDEEEAP (Conseil régional des délégués élèves et étudiants de l'enseignement agricole public) 	DRAAF	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'apprenants sensibilisés
HINAURA <ul style="list-style-type: none"> Construction d'un parcours de formation sur l'illectronisme lié à l'illettrisme. HINAURA pourra mettre à disposition ses compétences de construction de formation, de production et la mise à disposition de la plateforme en ligne de formation (LMS) <p>Les contenus seront à construire avec le soutien de l'ANLCI et des acteurs de la lutte contre l'illettrisme de la région AURA.</p>	Plan pour un numérique inclusif / Axe 3. Orienter les publics pour les rendre autonomes / Objectif : Permettre aux agents de rediriger les publics vers des lieux adaptés de médiation et d'accompagnement / HUB ARA : HINAURA	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un parcours de lutte contre l'illectronisme lié à l'illettrisme Nombre de personnes ayant suivi le module de "sensibilisation à l'illettrisme" lors d'une formation HINAURA sur l'accompagnement numérique

<i>Actions prévues</i>	<i>Articulation avec des acteurs et/ou des politiques publiques</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>
4. Articuler les cartographies des lieux de médiation numérique et les lieux de formation du site Parlera		
HINAURA <ul style="list-style-type: none"> · Créer une base de données ouvertes de la médiation numérique dans laquelle le site Parlera.fr pourra s'alimenter facilement 	Plan pour un numérique inclusif : Axe 4 Consolider les acteurs qui forment au numérique Objectif : Structurer dans les territoires les lieux de la médiation numérique HUB ARA : HINAURA	
5. Distinguer les lieux de médiation numérique selon le service qu'ils proposent : - Accueil et aide ponctuelle immédiate - Médiation numérique - Formation au développement des compétences numériques - Acteurs de l'inclusion numérique sensibilisés à l'illettrisme		
CRI <ul style="list-style-type: none"> · Identifier progressivement sur la cartographie parlera.fr les acteurs de l'inclusion numérique sensibilisés à l'illettrisme 	Plan pour un numérique inclusif : Axe 4 Consolider les acteurs qui forment au numérique Objectif : Structurer dans les territoires les lieux de la médiation numérique - Action : Déploiement des structures intermédiaires	
HINAURA <ul style="list-style-type: none"> · Identifier les acteurs de l'inclusion numérique sensibilisés à l'illettrisme dans la cartographie régionale (base de données) 	HUB ARA : HINAURA	
CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE ET SGAR <ul style="list-style-type: none"> · Identifier les services proposés dans les Espaces France Service en lien avec les usages du numérique 	Politique de la ville Espaces France Service	

GOVERNANCE

Le Plan régional 2019-2022 voit le jour dans une période de changements, contexte dans lequel les politiques publiques évoluent parfois rapidement.

Les actions présentées dans le plan sont le reflet de l'état actuel du contexte. Si les priorités resteront a priori les mêmes pendant toute la durée du plan, il est possible que :

- Des objectifs complémentaires voient le jour pour répondre à un nouveau besoin ;
- Les actions proposées soient modifiées, réajustées ;
- De nouvelles actions s'inscrivent dans les objectifs et priorités du plan ;
- Les indicateurs de réalisation de ces actions évoluent en conséquence.

Par sa gouvernance, le plan régional intégrera donc, une fois par an, les modifications prévues ou réalisées pendant la période. Cette évolutivité est nécessaire pour rester en adéquation avec les politiques publiques qui croisent les priorités du plan et avec les besoins émergents des acteurs de terrain.

MODALITÉS DE LA GOUVERNANCE

Pilotage et suivi du plan au niveau régional

Le comité de pilotage est constitué des représentants du Préfet de région, du Président du Conseil Régional, des 3 Recteurs d'académie, du Directeur régional de Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, du Directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi, du Directeur interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, du Directeur des Affaires Culturelles, du Directeur de l'Établissement du Service National, de Via compétences.

Les membres du comité de pilotage ont participé à la définition des priorités du plan et ils garantissent les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme dans leurs institutions. Ils partagent leurs informations au regard des actions mentionnées dans le plan, et font part

des évolutions de la prévention et la lutte contre l'illettrisme. Ils décident des actions à maintenir, à ajouter ou à exclure du plan.

Le comité de pilotage prend les décisions stratégiques et pilote le plan, il est animé par la chargée de mission régionale, correspondante de l'ANLCI.

La gouvernance du Plan se traduira au niveau régional par la tenue de 2 à 3 comités de pilotage par an, avec pour objectifs :

- La remontée d'indicateurs pour le suivi de la réalisation du plan ;
- Ces indicateurs seront analysés par le comité de pilotage, qui pourra alors réajuster des actions ou proposer de nouveaux objectifs de réalisation du Plan régional ;
- Le partage d'expériences, réussies ou qui posent question.

Ces retours d'expérience sont importants pour capitaliser sur les actions qui réussissent et identifier des actions-phares. Mais il s'agit également d'identifier des freins éventuels rencontrés lors de la mise en œuvre d'actions et d'en tenir compte pour la suite des projets d'actions.

De plus, un élargissement du comité de pilotage, ponctuel ou pérenne, à d'autres partenaires sera réalisé autant que de besoin, en fonction du développement de certaines politiques publiques ou de la naissance de nouveaux projets.

Enfin, des comités techniques seront organisés tout au long de la durée du Plan régional, réunis sur des sujets thématiques, comme par exemple le public jeune, les demandeurs d'emploi, les salariés, etc. afin de réunir les acteurs et de partager les avancées selon les thématiques ou priorités.

Appui sur des instances au niveau local pour le suivi du plan et la remontée d'informations

Au niveau départemental ou infra-départemental, le suivi de la réalisation du plan s'appuiera de préférence, et ce afin d'optimiser le temps des partenaires, sur des instances déjà existantes.

Il s'agira par exemple des instances se réunissant en lien avec la réalisation du Pacte régional issu du Plan d'investissement dans les compétences.

Toutefois, pour rester souple et adaptable aux besoins du territoire, d'autres modalités pourront être envisagées, selon les situations :

- Création d'une instance locale spécifique ayant pour thématique l'illettrisme, animée par exemple par un Centre Ressources Illettrisme ;
- Appui sur un Centre Ressources Illettrisme participant à différentes instances locales pour faire remonter des indicateurs de réalisation mais aussi les besoins spécifiques au territoire.

Coordination, suivi et évaluation du plan par la chargée de mission régionale

La chargée de mission représentant l'ANLCL, placée auprès du préfet de région, est en charge de la coordination du comité de pilotage et des comités techniques. Elle a animé, avec un appui technique, la consultation des partenaires et l'élaboration du présent plan. Elle est chargée de l'animation des instances de pilotage du plan, du suivi des actions et de l'évaluation du plan.

Il s'agit de dynamiser la prise en compte de la problématique de l'illettrisme sur le territoire, auprès de l'ensemble des partenaires. Pour cela, la chargée de mission régionale appuie les initiatives, fédère les acteurs autour des projets menés, accompagne la déclinaison des différents accords-cadres en œuvre sur le territoire.

Cela se traduit plus concrètement par :

- L'animation du comité de pilotage du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme ;
- L'accompagnement des partenaires dans la réalisation des différents projets incluant les personnes en situation d'illettrisme ou visant à prévenir cette situation ;
- L'animation de temps d'échanges régionaux pour partager les avancées des actions ;
- Des interventions auprès des partenaires pour des actions de communication et de sensibilisation.

ACTEURS DU PLAN ET DE SA GOUVERNANCE

Le plan régional a été construit avec les services de l'État en région et le Conseil régional. Il s'appuie sur les dispositifs existants prenant en compte les publics en situation d'illettrisme ou cherchant à prévenir ces situations.

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie participative précise que "(...) la Région contribue à la lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional, en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences défini par décret (...)". Dans ce cadre, elle développe des expérimentations permettant aux personnes relevant du cadre ANLCI de s'engager dans un parcours visant la certification CléA, doublée d'une formation "métier", et d'être recrutées dans des entreprises partenaires de manière durable.

Par ailleurs, la Région finance les 8 Centres Ressources Illettrisme de son territoire pour remplir les trois missions suivantes : information, documentation, veille ; professionnalisation, sensibilisation, qualification des acteurs ; expertise, conseil, appui technique.

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Auvergne-Rhône-Alpes (DIRECCTE)

Issue de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, la DIRECCTE est une direction régionale placée auprès du Préfet de région pour assurer le pilotage coordonné des politiques publiques du développement économique, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs. Sa mission essentielle est d'accompagner le développement des entreprises, de l'emploi et des compétences tout en veillant aux

conditions de travail et au respect de la réglementation du travail. Elle assure également la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs.

La DIRECCTE, par ses missions transversales et complémentaires, garantit une meilleure lisibilité de l'action publique et une véritable synergie dans le pilotage et la mise en œuvre des politiques publiques en région. Elle est en effet l'interlocuteur économique et social unique des entreprises et des acteurs socio-économiques : chefs d'entreprise, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, demandeurs d'emploi et consommateurs.

Dans ce cadre, la DIRECCTE s'assure de la prise en compte des problématiques d'illettrisme au profit des salariés comme des demandeurs d'emploi.

- Au profit des salariés : de façon incitative en s'appuyant sur les démarches de branches dans le cadre de COEF – Contrat d'objectifs emploi formation – ou d'EDEC – Engagement de développement de l'emploi et des compétences –, ou de façon plus contraignante en vérifiant le respect par l'employeur de ses obligations en matière de formation de ses salariés – maintien et développement des compétences, notamment à travers l'entretien professionnel ;
- Au profit des demandeurs d'emploi : malgré la décentralisation au Conseil régional en 2015 des marchés compétences clés dont elle assurait le financement, plusieurs plans de financement exceptionnels de la formation professionnelle sont venues abonder depuis les interventions du Conseil régional et de Pôle emploi (dans le cadre des plans 100 000, 500 000), et depuis cette année, la Direccte investit 652 millions sur 4 ans en Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences, qui répond à 3 objectifs nationaux :
 - Mettre le pied à l'étrier de l'emploi à des jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés ;
 - Répondre aux besoins des métiers en tension dans une économie en croissance ;
 - Contribuer à la transformation des compétences, notamment liée à la transition écologique et à la transformation numérique.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, la dimension régionale du PIC s'appuie sur l'intervention de Pôle emploi, en tant qu'opérateur de l'État.

Dans ce cadre, les personnes sans emploi de faible niveau de qualification, les jeunes sans emploi ni formation (NEET), les résidents en Quartier Politique de la Ville (QPV) ou en Zone rurale à revitaliser (ZRR), les personnes en situation de handicap, les bénéficiaires des minimas sociaux, les parents isolés, les personnes en situation d'illettrisme, les personnes placées sous-main de justice, les migrants ou encore les personnes en sortie d'Insertion par l'Activité Economique ou d'Entreprise Adaptée, constituent autant de publics ciblés dans le cadre du Pacte.

Afin d'amener les publics les plus fragiles à s'engager dans un parcours de formation, un des premiers objectifs poursuivi par le Pacte sera la levée de freins à l'entrée en formation, dans leur dimension à la fois socio-psychologique et matérielle. Conçue comme une "première marche" pour ces publics, c'est aussi l'offre de formation aux savoirs fondamentaux qui sera développée à l'occasion du Pacte, et cela au plus près des bénéficiaires.

La Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ)

La Protection judiciaire de la jeunesse, direction du ministère de la Justice, est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs, civile comme pénale, et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre.

1. Les missions de la PJJ sont les suivantes :

- Apporter aux magistrats une aide permanente à la décision, notamment par des mesures dites "d'investigation" permettant d'évaluer la personnalité et la situation des mineurs.
- Mettre en œuvre, principalement au pénal, les décisions des tribunaux pour enfants dans les 1 306 structures de placement et de milieu ouvert.
- Assurer le suivi éducatif des mineurs détenus.
- S'impliquer dans les politiques publiques et partenariales, concernant les questions sur la jeunesse.
- Garantir aux magistrats la qualité des établissements et services, du secteur public et du secteur associatif, par le contrôle, l'audit et l'évaluation de leur organisation et de leur fonctionnement.

En outre, les services du secteur public de la PJJ concentrent leur intervention sur l'action d'éducation auprès des mineurs ayant commis des actes de délinquance et sur l'investigation civile ou pénale.

La direction interrégionale Centre-Est, basée à Lyon couvre le même territoire d'intervention que la région Auvergne Rhône Alpes. Elle comprend 6 directions territoriales regroupant 12 départements.

Parmi l'ensemble des missions de la PJJ¹, trois d'entre elles s'articulent directement avec la prévention et la lutte contre l'illettrisme :

- Mettre en œuvre, principalement au pénal, les décisions des tribunaux pour enfants dans les structures de placement et de milieu ouvert ;
- S'impliquer dans les politiques publiques et partenariales, concernant les questions sur la jeunesse ;
- Assurer le suivi éducatif des mineurs détenus.

La DIRPJJ Centre-Est est pleinement intéressée et impliquée dans les politiques de formation à destination des jeunes en difficultés d'apprentissage. Le rapport à la lecture est bien souvent problématique pour nombre d'adolescents qui lui sont confiés.

Le plan d'action de lutte contre l'illettrisme revêt, dans ce contexte, une importance particulière pour la PJJ. Les actions menées dans le plan régional précédent, notamment en matière de sensibilisation et formation, seront prolongées et adaptées au fur et à mesure des besoins.

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes (DRAAF)

Parmi les missions qui lui sont confiées, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes est notamment l'autorité académique des 119 établissements d'enseignement agricole publics et privés sous contrat de la région. Cette mission est confiée à son Service régional de la Formation et du Développement. A ce titre, elle accompagne les chefs d'établissements, forme les équipes des établissements publics (via sa Direction régionale de la Formation Continue) et porte l'animation de projets pédagogiques et éducatifs dans les établissements. Pour cette mission, elle bénéficie entre autres de l'appui des services centraux du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du Système national d'appui à l'enseignement agricole.

Le Projet régional de l'Enseignement agricole Auvergne-Rhône-Alpes 2017-2020 (PREA) rappelle les valeurs communes reconnues par l'ensemble des acteurs de ce service public d'éducation dans la région : l'accompagnement de chacun dans un parcours de réussite, l'ouverture aux autres, l'engagement et la coopération, ainsi que la qualité des relations humaines. Ce projet régional construit ses axes de travail sur la réponse aux besoins de formation, le lien avec les territoires et leurs problématiques, en mettant l'accent sur le rôle de l'innovation dans les apprentissages et sur le développement des compétences numériques. En phase avec le PREA, la DRAAF inscrit donc, dans son animation de l'enseignement agricole pour les prochaines années, la sensibilisation de ses personnels et de ses apprenants, futurs citoyens, à la question de l'illettrisme ; elle porte également cette sensibilisation auprès des partenaires professionnels sur les territoires dans le cadre de la mission d'Animation et développement des territoires confiées à tous les établissements d'enseignement agricole par le Code rural et de la pêche maritime. De même, le renforcement de l'acquisition des compétences de base par tous les apprenants de la formation initiale

et de la formation continue, ou encore l'accès à la culture et à la lecture, participent à la mise en œuvre du PREA et à la lutte collective contre l'illettrisme.

Ces actions peuvent notamment s'appuyer sur la présence d'enseignants documentalistes et d'enseignants d'Éducation socioculturelle dans les établissements, avec des missions d'animation hors référentiels scolaires.

Au-delà de ces actions, la DRAAF, au côté des autres services de l'État, est sensible aux questions de simplification des communications administratives, au repérage des publics fragiles et au travail en réseau dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

La direction régionale des affaires culturelles est un service déconcentré relevant du ministère chargé de la culture. Elle est chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent, notamment dans les domaines suivants :

- Connaissance de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine ;
- Promotion de l'architecture ;
- Soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes ;
- Développement du livre et de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs ;
- Promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles ;
- Promotion de la langue française et des langues de France.

La stratégie territoriale de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes s'appuie sur les priorités accordées à la transmission de la culture, notamment à travers la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, à l'équité territoriale et à la présence artistique sur les territoires.

La lutte contre l'illettrisme ne relève pas des missions traditionnelles de la culture. Cependant, l'observation d'une série d'expériences, celles où le monde culturel participe à la lutte contre l'illettrisme, fait apparaître que le détour par certaines pratiques artistiques, espaces de l'imaginaire et de la création, peut dans bien des situations s'accompagner d'une envie d'apprendre à lire et à écrire. L'action culturelle peut favoriser la maîtrise du français chez un public jeune.

La lutte contre l'illettrisme trouve ainsi un point d'ancrage dans deux des politiques portées par la DRAC, l'accès de tous à la lecture et le développement de l'usage et de la maîtrise de la langue française. Ces politiques s'appuient notamment sur la présence en région des structures et acteurs des réseaux de lecture publique, qui assurent une couverture territoriale dans les zones urbaines comme rurales, et qu'il convient de mobiliser fortement sur ces thématiques.

La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) est une direction de l'administration territoriale de l'État.

La DRDJSCS assure l'animation et la coordination des politiques de la ville, de la cohésion sociale, du sport, de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire, ainsi que, dans ce champ de compétence, des politiques relatives à l'égalité et à la citoyenneté et au développement de l'emploi, en coordination avec la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Dans ce cadre, sous l'autorité du Préfet de région, elle est notamment chargée du secrétariat des instances régionales de concertation ou de pilotage dans les domaines de la cohésion sociale, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et de la politique de la ville.

Les politiques sociales menées par la DRDJSCS portent notamment sur la prévention et la lutte contre les exclusions, la protection des personnes vulnérables, l'intégration des personnes

étrangères, l'accès à l'hébergement et au logement des personnes qui en sont démunies.

Elle est également en charge, sous l'autorité du Haut-commissaire, du déploiement de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et du Plan Logement d'abord qui en constitue l'un des axes.

Au titre de la lutte contre l'illettrisme, la DRDJSCS finance depuis 2012 les Centres ressources illettrisme afin de réaliser la cartographie des actions de formation linguistique et de lutte contre l'illettrisme. Cette cartographie est disponible sur le site "parlera.fr"; elle constitue l'une des actions phare du Plan régional précédent et répond ainsi au besoin de visibilité des solutions existantes.

La lutte contre l'illettrisme s'inscrit pleinement dans la Stratégie de lutte contre la pauvreté dont les actions sont actuellement en cours de définition par les groupes de travail thématique. Leur inscription dans le Plan témoigne de la mobilisation des acteurs pour améliorer la prévention et lutter contre l'illettrisme.

L'Éducation nationale

Les actions de l'Éducation nationale pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme

"L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative."(Article L111-1 du Code de l'éducation modifié par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République n°2013-595 du 8 juillet 2013).

La mission de l'Éducation nationale excède la seule prévention et la seule lutte contre l'illettrisme. Mais la réussite de tous les élèves passe par l'acquisition des apprentissages fondamentaux, particulièrement par les compétences de lecture et d'écriture. La politique éducative consiste à mettre en œuvre les programmes officiels d'enseignement, mais aussi des actions dans le cadre de la scolarité obligatoire pour "prévenir" l'illettrisme d'une part ; d'autre part des actions dans le cadre de la formation professionnelle initiale et continue pour "lutter" contre l'illettrisme.

L'accompagnement de tous les élèves

À l'école et au collège, tout au long de la scolarité obligatoire, l'accompagnement des élèves s'effectue dans le cadre des heures officielles d'enseignement et de la mise en œuvre des programmes scolaires. Depuis la rentrée 2017, le **dédoulement des classes de CP et de CE1** en éducation prioritaire a vocation à assurer 100% de réussite pour l'acquisition des savoirs fondamentaux – lire, écrire, compter, respecter autrui. Depuis novembre 2017, il est proposé aux collégiens, dans leur établissement, un **temps d'étude accompagnée** pour réaliser leurs devoirs. Cette étude est gratuite. Chaque enfant doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

Le ministère de l'Éducation nationale organise des évaluations à différents niveaux de leur scolarité : CP, CE1, sixième et seconde. Les évaluations des élèves sont **complétées par les enquêtes internationales** : Pisa, TIMSS, PIRLS et ICILS. Ces évaluations doivent permettre d'adapter les enseignements aux élèves et de les prendre en charge spécifiquement en fonction d'objectifs prioritaires d'apprentissage. **Des accompagnements complémentaires** sont alors mis en œuvre en fonction de plusieurs contextes.

À l'école, les élèves rencontrant des difficultés scolaires bénéficient, avec l'accord des parents, d'une **aide personnalisée** de deux heures hebdomadaires. Au collège, l'accompagnement

personnalisé est destiné à soutenir et à améliorer les compétences et les connaissances des élèves. Offre complémentaire aux enseignements obligatoires, l'**accompagnement éducatif**, quant à lui, est organisé en collège et dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire et s'adresse aux élèves volontaires ; c'est aussi un temps passerelle entre l'école et la famille.

Les aides spécialisées à l'école et les dispositifs à destination des élèves à besoins particuliers au collège ont vocation pour leur part à adapter les conditions de l'apprentissage et de la scolarisation de certains élèves. Lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle ou lorsque plusieurs aides sont nécessaires, notamment des aides spécialisées, un **programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)** en garantit la cohérence à l'école et au collège. Les élèves de CM1 et CM2 qui en ont besoin peuvent suivre des **stages gratuits de remise à niveau** pendant la période des vacances scolaires. Les **dispositifs relais** accueillent temporairement des élèves, en voie de déscolarisation et de désocialisation, qui ont bénéficié au préalable de toutes les possibilités de prise en charge prévues au sein des collèges. L'objectif des dispositifs relais est de réinsérer les jeunes dans un parcours de droit commun et de favoriser la maîtrise du socle ainsi que l'appropriation des règles de la vie sociale et scolaire.

La lutte contre le décrochage scolaire constitue aussi une priorité de la politique éducative et un enjeu de cohésion sociale, avec trois axes d'action : prévenir, accompagner, fédérer.

De nombreuses autres actions sont menées sur les territoires, conduites par divers acteurs : corps d'inspection, corps de direction, conseillers pédagogiques, ainsi que des actions spécifiques dans les établissements scolaires, par exemple, **des actions innovantes** en lien avec la recherche universitaire ou la CARDIE. Des initiatives enfin visent à favoriser le goût de la lecture et de l'écriture, comme les rencontres de la lecture, des forums des pratiques, des fêtes de la lecture ou le quart d'heure de lecture ("Silence on lit !").

La formation de tous les personnels

La mise en œuvre de cette politique éducative exige le développement de compétences professionnelles appropriées et d'une formation tout au long de la vie.

En académie, les délégations académiques pour la formation des personnels, placées sous l'autorité des rectrices et des recteurs, sont chargées de la mise en œuvre de la politique nationale et académique de formation tout au long de la vie de l'ensemble des personnels, pour l'amélioration des conditions de la réussite de tous les élèves : y contribuent les plans académiques de formation de tous les personnels – personnels enseignants, d'éducation, d'orientation, personnels stagiaires, personnels d'encadrement, de direction, d'inspection et personnels de formation (formations de formateurs), – les formations d'initiative locale ou territoriale, les actions locales de professionnalisation, les formations ouvertes et à distance hybrides.

Le numérique

Le système éducatif est engagé dans des transformations pédagogiques et organisationnelles profondes, de l'école maternelle au post - baccalauréat, qui nécessitent de mobiliser fortement les potentialités du numérique. Celui-ci représente en effet un levier de transformation puissant pour accompagner la politique ministérielle dans toutes ses dimensions : transformation pédagogique, avec le numérique au service des apprentissages et de leur évaluation, formation aux enjeux et aux métiers de demain, simplification des relations avec les usagers, modernisation du fonctionnement de l'État avec des systèmes d'information repensés.

Chaque académie met en œuvre la politique éducative nationale en la déclinant au plus près des réalités et des besoins des élèves, des familles et des établissements. La contribution des recteurs de la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes au plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme a pour objectif de mettre en œuvre, dans le cadre de la politique éducative nationale, des actions spécifiques pour garantir

l'acquisition de la lecture et de l'écriture par tous les élèves et tous les jeunes en apprentissage ou en formation.

La formation continue

Au sein de l'Éducation Nationale, la formation continue, se mobilise prioritairement sur la question de l'illettrisme, grâce aux actions entreprises par le réseau des GRETA : l'expertise et l'expérience du réseau des GRETA permet de fournir aux publics concernés la nécessaire individualisation des formations proposées ; les contenus et modalités de formation sont en effet adaptés aux besoins spécifiques des personnes en situation d'illettrisme ; et l'accompagnement est renforcé afin de valoriser l'acquisition des compétences de base et des savoirs fondamentaux.

Le réseau des GRETA, fort de sa mission de service public, de son implication dans les politiques publiques et en lien avec ses partenaires acteurs de référence de l'illettrisme sur les territoires, garantit la mise en œuvre de dispositifs qui participent activement à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme : actions de formation permettant la remobilisation et la maîtrise du socle de connaissances afin de répondre à l'axe 2 du pacte régional Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences ; participation aux dispositifs des cités éducatives ; mise en place d'actions à destination des publics en situation d'illettrisme au sein du Campus des Métiers et des Qualifications "Urbanisme et construction" etc.

L'Établissement du service national (ESN) / Service militaire volontaire (SMV)

La Journée Défense et Citoyenneté

Elle remplace depuis janvier 2011, la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense. Cette journée a été conçue pour favoriser une plus grande interactivité, davantage d'échanges et des supports mieux adaptés aux attentes des filles et des garçons de 17 et 18 ans, en matière d'information.

La direction du service national met en œuvre la politique du service national, organise, gère et conduit la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Citoyenneté : message sur l'importance des droits et des devoirs de tout citoyen ;
- Information sur la Défense : découverte du site d'accueil et des activités quotidiennes ;
- Aide à l'insertion : orientation des jeunes en difficulté vers les structures d'aides concernées grâce à des tests de détection créés par l'Éducation Nationale.

Dès lors, la JDC joue un rôle important dans le repérage des jeunes en difficulté. S'ils sont scolarisés, l'établissement est prévenu, ainsi que les parents. Sinon, les jeunes sont reçus en entretien individuel et orientés vers les structures pouvant les accompagner comme les missions locales par exemple.

Depuis 2010, le CSN fait appel à la mission régionale chaque année pour sensibiliser les nouveaux arrivants à la question de l'illettrisme, afin que ceux qui mèneront les entretiens avec les jeunes concernés soient plus à l'aise pour évoquer le sujet. Cette action sera reconduite dans ce nouveau Plan.

Les chiffres 2015 de la Journée Défense et Citoyenneté de la région

2 944

Jeunes repérés en difficultés sévères avec la lecture lors de la JDC soit 3,2 % des jeunes

3 969

Jeunes identifiés comme ayant de très faibles capacités en lecture soit 4,4 % des jeunes

Le Service Militaire Volontaire (SMV)

Le centre de Service Militaire Volontaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes est situé à Ambérieu (Ain).

Fondé sur le principe du volontariat des candidats, ce dispositif s'adresse aux jeunes français de 18 à 25 ans, peu ou pas diplômés, sans emploi.

Les candidats sélectionnés sont incorporés dans un centre ou régiment du Service Militaire Volontaire pour intégrer un parcours de formation de 6 à 12 mois en internat militaire. L'encadrement est assuré par des militaires de carrière, professionnels des formations comportementales, avec un double objectif :

- Former des citoyens actifs et responsables ;
- Insérer durablement dans l'emploi les volontaires.

Le dispositif est supporté financièrement par les Armées à l'exception de la formation professionnelle.

Concernant la lutte contre l'illettrisme, les candidats voient leur niveau testé, en vue de préparer un parcours personnalisé.

La remise à niveau se base sur une pédagogie de projet orientée "métier" afin de ne pas faire perdre de vue l'objectif professionnel. Un professeur est mis à disposition par l'Éducation nationale pour réaliser la remise à niveau.

Le Service National Universel (SNU)

Le Service national universel va se déployer en 2020, avec une coordination régionale conjointe entre le Préfet de région et le Recteur de région académique.

Ce nouveau dispositif a été expérimenté dans 13 départements à ce jour, dont le Puy-de-Dôme pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette expérimentation a montré qu'environ 10 % des participants rencontrent des difficultés avec les compétences de base, ce qui corrobore les résultats des JDC.

Le cahier des charges cadrant ce nouveau service sera disponible fin 2019 (instruction ministérielle de l'éducation nationale et de la jeunesse du 3 octobre 2019) et les modalités selon lesquelles les jeunes participants seront évalués, seront précisées.

La dimension interministérielle de ce service national implique une articulation avec les différentes politiques publiques et les actions à mener en lien avec le Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme pourront être conjointement définies lors de la mise en œuvre du dispositif.

Via Compétences

Via Compétences est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé suite à la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes. Cette nouvelle structure régionale réunit les 2 anciens GIP : le PRAO (Pôle Rhône Alpes de l'Orientation) et le CARIF-OREF Auvergne.

Sa gouvernance est quadripartite : l'État, la Région, les partenaires sociaux, elle associe également les réseaux de l'orientation et les acteurs sociaux économiques. Via Compétences est le CARIF-OREF de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il accompagne l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

Pour ce faire, Via Compétences décline 3 missions :

- L'observation : pour éclairer les prises de décisions, publiques et individuelles, en s'appuyant sur son expertise de la relation emploi formation notamment, Via Compétences analyse la relation entre l'emploi et la formation pour anticiper et accompagner les évolutions ;
- L'information : pour rendre accessible l'information sur la formation, les métiers, les dispositifs, la VAE (...) aux professionnels comme au grand public ;
- L'animation et la professionnalisation : Pour que les acteurs du territoire actualisent leurs connaissances, acquièrent de nouvelles compétences et enrichissent leurs pratiques professionnelles dans le cadre de l'inter réseaux.

L'offre de formation de Via Compétences

Via Compétences est mandaté pour recenser, indexer et afficher l'offre de formation régionale que ce soit la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue.

Cette base alimente les outils de Pôle emploi, des missions locales, du compte personnel de formation CPF et d'autres sites nationaux.

Les organismes de formation saisissent leur offre dans celle-ci.

La problématique de l'illettrisme peut être traitée dans chacune de ses missions avec un focus sur le recensement de l'offre de formation et la professionnalisation des acteurs de l'AIO sur ce sujet.

Deux sites à destination du grand public (www.orientation.auvergnerhonealpes.fr) et des professionnels (www.via-competences.fr) relayent ces informations.

ANNEXES

Annexe 1 / Le cadre législatif de la lutte contre l'illettrisme

L'inscription de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme dans la loi permet d'avoir un cadre pour agir et mener des actions. Plusieurs textes de référence viennent compléter la loi fondatrice de 1998.

Lutte contre l'illettrisme

- **Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions codifiée par les articles L121-2 dans le Code de l'éducation :**
"La lutte contre l'illettrisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme dans leurs domaines d'action respectifs".
- **Création de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme – 2000**
 Créée sous forme de Groupement d'Intérêt Public, l'ANLCI a pour but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile pour prévenir et résorber l'illettrisme, d'animer et coordonner sa mise en œuvre.
- **Recommandations 2006/962/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, en matière de compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie**
- **Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie**
 Renforcement du droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelles. Enjeu de la sécurisation des parcours professionnel et création d'un Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP). Les actions de formation de base pour les salariés et les demandeurs d'emploi visant l'accès à la maîtrise des compétences clés sont renforcées.
- **Code du travail, art. L6321-1 modifié par la Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 – art. 13 :**
 L'employeur assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail. Il veille au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations.
- **Code du travail, art. L6111-2 modifié par la Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 – art. 2 :**
"Les connaissances et les compétences mentionnées au premier alinéa de l'art. L6111-1 prennent appui sur le socle mentionné à l'art. L122-1-1 du Code de l'éducation, qu'elles développent et complètent. Les actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur de l'apprentissage de la langue française ainsi que les compétences numériques font également partie de la formation professionnelle tout au long de la vie."
- **Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale**
 Instaure la création du compte personnel de formation (CPF) et transfère les compétences en matière de formation professionnelle de l'État aux régions.
- **Décret n° 2015-172 du 13 février 2015 relatif au socle de connaissances et de compétences professionnelles**
 Élaboré par les partenaires sociaux sous l'égide du COPANEF, le socle de connaissances et de compétences a été défini *"comme étant l'ensemble des connaissances et compétences qu'un individu, quel que soit son métier ou son secteur professionnel, doit maîtriser totalement, afin de favoriser son employabilité et son accès à la formation professionnelle"*.
 Des modules complémentaires définis dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle et ayant pour objet de "lutter contre l'illettrisme et favoriser l'accès à la qualification", peuvent s'ajouter au socle de connaissances et de compétences professionnelles (Article D6113-2 du code du travail).

- **Loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel**
Cette loi vient, entre autres choses, renforcer les obligations des employeurs en matière de développement des compétences des salariés. *"L'employeur (...) peut proposer des formations qui participent au développement des compétences, y compris numériques, ainsi qu'à la lutte contre l'illettrisme, notamment des actions d'évaluation et de formation permettant un accès au socle de connaissances et de compétences défini par décret. "*
- **Ordonnance n° 2019-861 du 21 août 2019 visant à assurer la cohérence de diverses dispositions législatives avec la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel**
Offre aux entreprises "qui souhaitent organiser une mobilité interne de certains salariés, confrontés à une forte mutation de l'activité à travers le dispositif de reconversion ou de promotion de l'alternance" la possibilité d'une prise en charge des actions de formation aux savoirs et compétences de base¹.

Prévention de l'illettrisme

- **Code de l'éducation : Voir article L 121-2 en référence à la loi d'orientation de lutte contre l'exclusion de 1998**
"La lutte contre l'illettrisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme dans leurs domaines d'action respectifs. "
- **Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école**
Art. L122-1-1 du Code de l'éducation par lequel "La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société.
- **Décret n°2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences et modifiant le code de l'éducation**
Définition du socle en 7 compétences, constituant un cadre de référence pour la scolarité obligatoire.
- **Circulaire n°2008-174 du 18 décembre 2008 relative au décrochage scolaire**
Le décrochage scolaire défini comme un processus qui conduit un jeune en formation initiale à quitter prématurément le système éducatif avant même d'avoir obtenu un diplôme de niveau V ou supérieur. L'objectif est de le faire renouer avec les apprentissages. Il convient tout à la fois de lutter contre l'absentéisme et de suivre l'orientation de l'élève. Ces deux éléments sont en effet les deux principaux indicateurs du décrochage.
Cette circulaire est complétée par l'instruction n°09-060 JS du 22 avril 2009 relative à la prévention du décrochage scolaire et à l'accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire.
- **Plan de prévention de l'illettrisme présenté le 29 mars 2010**
Le plan pour prévenir l'illettrisme a pour axe principal l'appropriation de la langue et la maîtrise des apprentissages fondamentaux à l'école maternelle. Par ailleurs, il est indispensable que la sensibilisation des élèves à la lecture ait lieu dès le plus jeune âge afin qu'elle soit perçue non comme une contrainte mais comme un plaisir.
- **Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a modifié l'article L. 122 du code de l'éducation pour faire de la lutte contre le décrochage scolaire une des missions centrales de l'éducation nationale.**

1. Dans *Rapport de la Mission relative à la lutte contre l'illettrisme*, MM. Yves HINNEKINT et Christian JANIN, octobre 2019

Annexe 2 / Les fiches actions du Plan régional précédent

> 2 axes

- Prévention et/ou famille
- Jeunes et Adultes demandeurs d'emploi et salariés

> 4 thèmes issus des orientations régionales

- Sensibilisation / Professionnalisation des acteurs
- Visibilité / Lisibilité de l'offre existante
- Mutualisation / Articulation des actions / Mise en réseau des acteurs
- Construction de parcours

> 27 fiches actions qui se répartissent dans le croisement des 2 axes et de 4 thématiques :

Axes	N° des fiches	Contenu global de l'action	Thématique(s)
Axe 1 Prévention et/ou famille	1	Développer les actions éducatives familiales sur l'ensemble du territoire régional	Thématique 1, 2
	2.1 / 2.2	Essaimer des Actions Éducatives Familiales en lien avec l'ANLCI	Thématique 3
	3	Renforcer les AEF existantes avec la CAF de l'Isère	Thématique 2, 3
	4	Développer le partenariat avec la CAF du Rhône	Thématique 1
	5	Développer la sensibilisation des acteurs des CLAS	Thématique 1, 2
	6	Sensibiliser les professionnels de la petite enfance	Thématique 1, 2
	7	Favoriser l'accès des parents aux dispositifs d'accueil petite enfance	Thématique 1, 2
	8	Sensibiliser les intervenants de maternelle des projets passerelle	Thématique 1, 2
	9	Favoriser les parcours pour les parents des dispositifs "Ouvrir l'école aux parents "et la "Mallette des parents "	Thématique 4, 3
	10	Sensibiliser les chefs d'établissement des collèges et lycées	Thématique 1
	11	Favoriser l'articulation entre les collèges et les dispositifs périphériques	Thématique 2, 3
	12	Professionaliser les acteurs de l'enseignement agricole	Thématique 1
Axes 1 et 2	13	Renforcer la prise en charge des jeunes en lycées professionnels	Thématique 3
	14	Sensibiliser et professionnaliser les acteurs des CFA	Thématique 1, 3
	15	Sensibiliser les acteurs des plates-formes de décrochage scolaire	Thématique 1
	16	Réaliser un état des lieux des actions en lien avec le décrochage scolaire et le plan de rattachage / Sensibiliser les acteurs	Thématique 2, 3
Axe 2 Jeunes et Adultes demandeurs d'emploi et salariés	17	Sensibiliser les directeurs de la PJJ	Thématique 1
	18	Former les éducateurs de la PJJ	Thématique 1
	19	Sensibiliser les professionnels du secteur sanitaire et social	Thématique 1, 2
	20	Recenser et diffuser les actions CUCS concourant à la LCI	Thématique 4, 3
	21	Concevoir une base de données de l'offre de formation en région	Thématique 4
	22	Sensibiliser et mobiliser les SIAE	Thématique 1, 2
	23	Renforcer la collaboration avec la plateforme RH du SGAR	Thématique 1
	24	Mettre en place un groupe de travail avec référents RSA des Conseils généraux, Pôle Emploi, et Missions Locales	Thématique 1, 3
	25	Mobiliser et accompagner les réseaux régionaux intervenant dans la formation des salariés	Thématique 3
	26	Développer le partenariat avec l'ARS	Thématique 1, 2
	27	Développer le partenariat avec les Espaces publics numériques	Thématique 2, 3

Annexe 3 / Glossaire

A

AAP	Appel à projet
AEF	Action éducative familiale (démarche ANLCI)
AFEST	Action de formation en situation de travail
AFEV	Association de la fondation étudiante pour la ville
AIO	Accueil Information Orientation
ANLCI	Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
ASE	Aide sociale à l'enfance
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

B

BEP	Brevet d'études professionnelles (Diplôme national intermédiaire dans le parcours menant au Baccalauréat professionnel)
-----	---

C

CAP	Certificat d'aptitude professionnelle (diplôme de niveau 3, anciennement V)
CAPA	Certificat d'aptitude professionnel agricole (diplôme de niveau 3, anciennement V)
CARDIE	Cellule académique recherche-développement de l'innovation et de l'expérimentation
CARED	Contrat d'aide et de retour à l'emploi durable
CARIF-OREF	Centre animation ressources d'information sur la formation / Observatoire régional emploi formation
CBA	Démarche Compétences de base des apprentis
CDLI	Contrats départementaux lecture-itinérance
CEP	Conseil en évolution professionnelle
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CLEPT	Collège lycée élitaire pour tous
COEF	Contrat d'objectifs emploi formation
CPE	Conseiller principal d'éducation
CPER	Contrat de plan Etat-Région
CPF	Compte personnel de formation
CPRDFOP	Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles
CREFOP	Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles
CRI	Centre ressources illettrisme
CSN	Centre du service national
CTL	Contrats territoire-lecture

D

DANE	Délégation académique au numérique éducatif
DFIE	Délégation Formation Innovation Expérimentation
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DRFC	Délégation Régionale à la Formation Continue (DRAAF)
DIRPJJ	Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale

E

EAJE	Etablissement d'accueil de jeunes enfants
E2C	École de la 2ème chance
EDEC	Engagement de développement de l'emploi et des compétences
EFS	Espaces France Service
ENT	Environnement numérique de travail
EPIDE	Etablissement pour l'insertion dans l'emploi
EPN	Espace public numérique
ESN	Etablissement du service national

F

FIL	Formation d'initiative locale
FLE	Français langue étrangère
FORMCO	Formation continue (DRAAF)
FTLV	Formation tout au long de la vie

G

GIP	Groupement d'intérêt public
-----	-----------------------------

I

IAE	Insertion par l'activité économique
ICILS	International Computer and Information Literacy Study, évaluation internationale des élèves de 4ème sur la littératie numérique et la pensée informatique
INSPE	Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation

J

JDC	Journée défense citoyenneté
JNAI	Journées nationales d'actions contre l'illettrisme (ANLCI)

L

LMS	Learning management system, plateforme d'apprentissage en ligne
LP	Lycée professionnel

M

MIFE	Maisons de l'information sur la formation et l'emploi
MSAP	Maison de service au public

N

NEET	Not in Education, Employment or Training, jeunes sans emploi ni formation
------	---

O

OEPRE	Dispositif "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants"
OF	Organisme de formation
OMSPP	Orientation, Mobilités, sécurisation des parcours professionnels
OPACIF	Anciennement : Organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation
OPCO	Opérateurs de compétences

P

PACEA	Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (jeunes)
PAEJ	Point écoute accueil jeunes
PIC	Plan d'investissement dans les compétences
PIRLS	Progress in International Reading Literacy Stud, enquête internationale évaluant le niveau de compréhension de l'écrit des élèves de CM1
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves (enquête)
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PMI	Protection maternelle et infantile
PPRE	Programme personnalisé de réussite éducative
PRAO	Anciennement : Pôle Rhône Alpes de l'Orientation
PREA	Projet régional de l'Enseignement agricole Auvergne-Rhône-Alpes
PSAD	Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs
PSY EN	Psychologues de l'éducation nationale
PTF	Pôle territorial de formation (Protection judiciaire de la jeunesse)

Q

QPV	Quartier politique de la Ville
-----	--------------------------------

R

RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
RSA	Revenu de solidarité active

S

SAPAT	Services à la personne et au territoire (Bac professionnel)
SGAR	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique
SMV	Service militaire volontaire
SNU	Service national universel
SPE	Service public de l'emploi
SPRO	Service public régional de l'orientation
SRFD	Service Régional de la Formation et du développement (DRAAF)

T

TIMSS	Trends in Mathematics and Science Study étude comparative des niveaux des élèves de CM1 et 4ème en maths et sciences
-------	--

U

URIA	Union des industries agroalimentaires
UNEP	Union des entrepreneurs du paysage

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience
-----	---------------------------------------

Z

ZRR	Zone rurale à revitaliser
-----	---------------------------

Conception & création : Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes - SGAR - Août 2020.

Illustrations : © Fabienne Régner pour l'atelier organisé par OPCO Mobilités le 10 septembre 2019 lors des Journées nationales d'action contre l'illettrisme.